Sujet : [INTERNET] Eolienne de Gourvillette Enquete publique
De : Jean Pierre KOLLHOFF <jpgkollhoff@gmail.com>
Date : 01/05/2019 09:41
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

NON AU SACCAGE DE NOS PAYSAGE ET A LA CSP D'EDF.
Jean Pierre KOLLHOFF
N°9 Vron
86510 BRUX

Sujet : [INTERNET] Enquête publique gourvillette
De : Patrice RENAUX <patrice.renaux0324@orange.fr>
Date : 01/05/2019 08:39
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Toujours marré de voir ces monstres tournoyant détruire nos paysages
Que les les décideurs en disposent devant leur fenêtres.
Terminé les petits apéros sur les terrasses avec les amis puisque l on ne s entends plus parler.
Marré de payer à des PROMOTEURS des sommes astronomiques pour pas ou peu d efficacité,ces derniers ne se privant pas de revendre comme chez nous à Monthoiron à des sociétés allemandes

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Gourvillette
De : Jane Baddeley <hssjmb@bath.ac.uk>
Date : 02/05/2019 07:59
Pour : "Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

M. Ian Bygraves
Impasse de Battages
Bourcelaine

ianbygraves@yahoo.uk

Objection du Parc éolien

Je viens dans la région de Beauvais depuis que j'ai acheté une maison à Bourcelaine en 2004, et je suis devenu très attaché aux gens et à la campagne de cette région. Cependant, j'ai été vraiment déçu d'entendre parler de l'objectif de gagner de l'argent grâce aux moulins à vent et de détruire le calme et le charme de cette région. Cela semble une chose si négative à faire. C'est comme si vous n'appréciiez pas la nature merveilleuse que vous avez et tourniez le dos à tout ce qui est beau afin de générer un petit bénéfice pour une entreprise qui souhaite nous exploiter tous. Vont-ils venir vivre près du parc éolien? Non. Vous ne devriez pas faire ça. Je pensais que le gouvernement français avait plus de sens.

Ian Bygraves

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Gourvillette
De : Jane Baddeley <hssjmb@bath.ac.uk>
Date : 02/05/2019 08:18
Pour : "Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Ruth Richardson Baddeley
20, Ru de La Croix
17490
Gourvillette

rsfrichardson@googlemail.com

Objection au parc éolien dans la Charente Maritime

Je visite Gourvillette depuis douze ans.

Un parc éolien à Gourvillette? C'est un beau village médiéval qui a été préservé pendant des centaines d'années et qui fait le bonheur de ceux qui viennent ici. Pourquoi voulez-vous le détruire en construisant quelque chose de si grand, de si laid, de si bruyant? Pourquoi pensez-vous qu'il est acceptable de détruire la paix des personnes qui y vivent ou qui y viennent pour leurs vacances? Ce n'est pas bon pour les oiseaux migratoires non plus.

Je travaille dur comme chirurgien toute l'année et j'ai hâte de passer une partie de l'été à Gourvillette. Nous mangeons dans des restaurants locaux comme celui de Sieq ou de Matha, et dépensons de l'argent dans l'économie locale. Nous avons des amis qui parfois nous accompagnent ici, et ils contribuent tous également au tourisme. Je ne pense pas que nous continuerons à venir si ces machines laides sont construites. Pour moi, ce serait la fin de ma vie en Charente Maritime.

Dr Ruth Richardson Baddeley

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Gourvillette
De : Jane Baddeley <hssjmb@bath.ac.uk>
Date : 02/05/2019 08:31
Pour : "Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Ben Baddeley
18 rue de la Croix
17490 Gourvillette

Ben.baddeley@doctors.org.uk

Pourquoi je suis contre les éoliennes à Gourvillette

J'habite Gourvillette pendant plusieurs mois chaque été, à 18 rue de la Croix.

Votre projet de construire un parc éolien autour de Gourvillette nécessite beaucoup

Cependant, l'argument ne s'arrête pas là. Rien ne se passe dans la vie sans conséque

Les politiciens ont le devoir de protéger les moyens de subsistance de la population l

La croissance de l'hypermarché a déjà beaucoup fait pour tuer la ville de campagne

Dr Ben Baddeley

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour projet éolien de Gourvilette
De : Dominique RIGON <dominique.rigon@wanadoo.fr>
Date : 02/05/2019 11:30
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Date: Le 02/05/2019

Monsieur le Président de la commission d'enquête pour le projet éolien de Gourvilette

Monsieur le Président

Aujourd'hui , enfin , nous pouvons exprimer devant vous nos craintes et notre refus de ce projet .

Pensez-vous sincèrement que c'est de cette façon que l'on peut initier un tel projet impactant si considérablement une population locale . Le profit de quelques uns pour le malheur du plus grand nombre .

Alors , bien sûr , ces craintes et ce malheur sont justifiés et vont être explicités ci-dessous :

1.L'énergie éolienne :une énergie fiable

FAUX! Le vent est aléatoire et ne correspond pas aux pics de demande énergétique qui eux sont prévisibles .Un régime météo anticyclonique correspondant au plus grand nombre des périodes froides hivernales sur la façade atlantique ou sur l'Ouest de l'Europe , engendre l'arrêt de bon nombre d'éoliennes pourtant interconnectées et totalement incapables de répondre à la demande en électricité qui atteint des pics à cette période :une aberration! (Exemple frappant : le Danemark et ses éoliennes
) Référence :Extrait de l'intervention au Sénat de Jean Marc Jancovici, ingénieur conseil, le 20 Mars 2012 dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité .

2.Des contraintes administratives importantes pour l'implantation des parcs éoliens .

FAUX! Ces dernières années ,l'Etat est devenu un véritable facilitateur de projets éoliens . Pour atteindre son objectif de 20 000 MW en France ,parlement et sénat modifient sans cesse les textes réglementaires à tous les niveaux , afin de ne pas entraver voir même d'accélérer les procédures que les promoteurs éoliens qualifient de "contraignantes" . La loi Brottes d'Avril 2013 et la loi sur la transition énergétique du 16/4/2015 vont dans ce sens . Il sera bientôt plus facile d'implanter une éolienne qu'un abri de jardin .

3.L'éolien industriel respectueux de l'environnement et de la biodiversité .

FAUX! Déforestation ; **Mutilation des zones agricoles** cultivées par : zones d'accès et de grutage renforcées ; Enormes engins de chantier ; Tranchées de

câblage ; 1600 T de béton en moyenne pour des socles tronconiques de 6 à 20 M de diamètre ; Nécessité de construire de nouvelles lignes à haute tension

.

Perturbation de la faune par gêne sur flux migratoires et nidification (Les rapaces fuient les zones de parcs éoliens . Ceux-ci produisant des ondes sonores et sismiques défavorables) La sensibilité des animaux à ces ondes ,même très faibles ,est démontrée (Rapport de la FED de mars 2007) . Et l'on voudrait nous faire croire que l'homme y est insensible . Le SRE recommande d'ailleurs une distance "tampon" d'éloignement de **un kilomètre** pour les chauve souries . (Je note au passage qu'il est fait plus de considération pour les chiroptères que pour les humains , avec tout le respect que j'ai pour ces pauvres bêtes si utiles) En ce moment même des migrations importantes de grues s'observent de jours et s'entendent de nuit

FAUX! L'éolien industriel a un bilan carbone très négatif et contribue à augmenter l'effet de serre . Son fonctionnement intermittent doit être compensé par une production d'électricité loco régionale thermique en brûlant un combustible . Il s'agit d'un véritable **mensonge écologique** pour satisfaire un choix politique .

FAUX! Massacre des paysages et du patrimoine de la France tant jalousé par les innombrables touristes étrangers . De grâce ne comparons pas ces machines démesurément haute avec les moulins d'Alfonse Daudet comme on l'entend fréquemment .

FAUX! **Respect de quoi? Des paysages ? Des êtres humains ? De la faune ? De la flore ? La définition du mot respect est donc à revoir ... L'emplacement de ce projet , espace naturel à préserver, n'est pas adapté à recevoir ce type d'installations industrielles .**

4.L'éolien n'a pas d'effet sur la santé humaine

FAUX! L'académie de médecine considère l'impact sonore des parcs éoliens semblable à celui des aéroports, des autoroutes , des usines et recommande une distance minimale de 1500 m des habitations ainsi qu'une classification

des parcs éoliens en zones Industrielles .Hors il n'en ai rien et la distance préconisée est de 500 m ,contrairement au souhait du sénateur Socialiste Jean Germain il y a quelques temps . Les pales fendant l'air produisent un sifflement continu et le passage de celles-ci devant le mât engendrent un claquement . De plus ,les éoliennes produisent des infra-sons (notre oreille ne les perçoit pas mais notre organisme y est sensible). Ceci se traduit par un déficit de sommeil réparateur puis apparition de nausées, céphalées, vertiges (source: Claude Renard ,universitaire ; Nina Pierpont , pédo-chirurgien) . On est également frappé de constater au travers de la réglementation qui fixe des seuils invariables quelque soit la puissance ou la hauteur de ces machines , une absence totale d'empathie de la part des autorités à l'égard de la souffrance réelle et bien décrite des personnes déja concernées par ces pathologies en rapport direct avec l'éolien . L'éolien en France , **une bombe sanitaire à retardement** ? Malgré les alertes , les pro-éoliens et les pouvoirs publics continuent de faire la sourde oreille comme jadis pour l'amiante , le sang contaminé , le médiator et tant d'autres poisons face au pouvoir de l'argent .

5.Seuil de bruit d'une éolienne : 5 dB le jour et 3 dB la nuit

FAUX! Les sonomètres employés mesurent généralement des valeurs de 20 dB et plus couramment 30 dB . La norme NF 31-114 impose en bruit max de 30 dB + 5 dBA (valeur pondérée) le jour et 30 dB + 3 dBA la nuit .Ces valeurs s'appliquent aussi bien à l'intérieur (25 dB)qu'à l'extérieur d'une maison ; Dans de telles conditions vous ne dormez plus . Mais les industriels intéressés se retranchent derrière ces normes , décidées et mises en place par les mêmes acteurs . Les exemples de conflits à propos du bruit sur les parcs existants sont multiples :

6.Les éoliennes s'intègrent dans le paysage

FAUX! **Dénaturation du paysage et impact visuel** .Une éolienne de 180 m de hauteur est équivalente à un immeuble d'une soixantaine d'étages visible à 10

km à la ronde . Chaque éolienne est équipée à son sommet de 2 flashes rouge et blanc qui produisent un puissant éclat toutes les 5 secondes , 24H /24 et visible à 360°(N'espérez plus contempler la voute céleste sur votre pas de porte) . Production d'un effet stroboscopique : l'ombre produite par l'éolienne est coupée par le mouvement des pales , en fonction de l'inclinaison du soleil ; Celle-ci pouvant porter sur des centaines de mètres .

7.La proximité d'un parc éolien entraîne une dévaluation de l'immobilier .

VRAIS! La FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) annonce qu'une maison proche d'une éolienne sera dévaluée en fonction de la hauteur et de la proximité de celle-ci . Jugement de la cour d'appel de Rennes du 20/09/07: dévaluation entre 28% et 46% d'une habitation distante de 500 m d'une éolienne de 115 m . Arrêt de la cour d'appel d'Angers du 08/06/10:"il est vraisemblable qu'une pollution sonore existera , l'implantation des éoliennes étant proche du domicile (1000 m) ; La crainte des nuisances sonores et visuelles provoquées par ces éoliennes et l'incertitude de leur impact sur la santé ne peut que rendre difficile la vente de tels biens et entraîner une baisse de prix ".(Le 13 H de TF1 en Octobre 2014)

8.L'éolien va créer des emplois dans la région

FAUX! Ces machines essentiellement fabriquées en Allemagne ,au Danemark et maintenant en Chine , leur transport et installation sont conduites par des équipes étrangères qui en assurent également la maintenance durant l'exploitation . **Soutenir l'éolien c'est dégrader un peu plus la balance commerciale de la France .** Au contraire , les structures de tourisme rural : gîtes , chambres d'hôtes , verront leur activité décliner . Quand aux restaurants , hôtels et commerces locaux qui verraient là une chance pour leur activité , il n'en sera rien , tous ces acteurs seront les 1°) victimes économiques de la désertion touristique et de l'hémorragie démographique rurale des zones impactées . (Avez-vous déja été tenté de quitter une autoroute à la vue d'éolienne pour visiter la région ?) Combien de ces commerces fermeront ? La

pratique d'activités sportives telle que la chasse ,la marche ,l'équitation ou le vol des montgolfières seront bien sûr perturbées , cela va sans dire .

9.L'éolien c'est une fiscalité propre

FAUX! C'est surtout **une fiscalité proprement scandaleuse** , un impôt qui ne dit pas son nom et qui atterrit sur les comptes de nos collectivités territoriales :
-IFER(Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) est partagée entre la commune (20%) , les établissements publics de coopération intercommunale , si existant (50%) et le département (30%)

-CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est partagée entre le bloc communal(26.5%) , le département (48.5%) et la région (25%)

-CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) est perçut dans sa totalité par le bloc communal (commune et établissements publics de coopération intercommunale) La proportion de ces sommes reversées n'étant pas pérenne .

Ces sommes colossales proviennent de la CSPE(Contribution au Service Public de l'Electricité) , dernière ligne de nos factures EDF, qui ne font que croître dans des proportions éhontées. Le régulateur francais de l'énergie a préconisé une augmentation de près de 40 % en 2016 d'une taxe spéciale servant à financer les énergies renouvelables .Le prix de rachat de l'électricité éolienne étant subventionnée donc imposée par l'état grâce à nos deniers .

Mais le pire , n'est-il pas la part insolente reversée aux exploitants éoliens qui ,de plus, profitent d'une défiscalisation très avantageuse pour eux (1 000 000 Euros déductibles par an en investissant dans l'éolien) . C'est ce qu'ils appellent une "fiscalité propre" .

Enfin , en Europe , des alertes internationales se multiplient concernant les origines douteuses de certains fonds investis dans l'éolien . Les paradis fiscaux sont des pratiques courantes chez les promoteurs éoliens . De nombreuses

arrestations ont eu lieu ou sont en cours .

10.L'enveloppe de 50 000 euros suffira à financer le démantèlement d'une éolienne

FAUX! Aujourd'hui , le démantèlement d'une éolienne avoisine les 300 000 euros , dans une vingtaine d'années (durée de vie estimée) il sera raisonnable de prévoir 450 à 500 mille euros . Qui financera ces travaux ? Les propriétaires fonciers sollicités par les promoteurs feraient bien de se préoccuper du **cadeau empoisonné** qu'ils vont léguer à leurs enfants . Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à s'interroger et revenir sur leur décision . (le pourront-ils ? Rien n'est moins sûre)

11.L'énergie éolienne est incapable de remplacer l'énergie nucléaire .

VRAI! La production actuelle d'électricité en France est de 500 milliards de Kwh et la demande va doubler(voir plus) d'ici 2050 . Le vaste et pharaonique programme éolien qui prévoit de couvrir la France d'éoliennes avec une puissance installée de 20 000 MW n'atteindra même pas 10% de la demande .

Un réacteur nucléaire de type EPR a une puissance de 1 600 MW , un taux de charge de 90% et une durée de vie de 80 ans pour un coût de 5 milliards d'euros . Une éolienne de 2.5 MW a un taux de charge de 20% et une durée de vie de 15 à 20 ans pour un investissement de 2 à 3 millions d'euros . Pour remplacer un seul réacteur de type EPR il faudrait 3 000 éoliennes et pour remplacer la totalité du parc actuel (58 000 MW) c'est théoriquement 100 000 éoliennes qu'il faudrait . Or, compte tenu de l'intermittence des vents , la puissance disponible ne représentant que 7% de la puissance théorique , l'éolien sera totalement incapable de répondre à la demande . Quand au coût, à puissance égale et en tenant compte des durées de vie respectives , le coût de l'énergie éolienne revient à dix fois celui de l'énergie nucléaire . Le programme éolien engagé à grand frais pour les consommateurs , ne parviendra à peine à remplacer 1 seul réacteur

.

Ce qui est sûr , pour compenser l'absence de vent , à l'instar de l'Allemagne et de l'Espagne , c'est que nous allons assister à une augmentation de la part des centrales à énergie fossile (gaz, fioul, et charbon) et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre .

Voici le bilan économique et écologique catastrophique d'une énergie qui se dit "verte" .

12.Un parc éolien n'est pas pire qu'une ligne à haute tension .

FAUX! Les pylônes d'une ligne à haute tension ne dépassent pas 30 m contre 180 m pour un aérogénérateur (ceux prévus sur le site) . Une ligne à haute tension est immobile , ne fait pas de bruit , n'émet pas d'infrasons et ne flashe pas . Quand au programme éolien , loin de réduire le nombre de ces lignes , il va au contraire les multiplier .

13.Les mesures de vents pratiquées par les promoteurs sont favorables .

FAUX! Les coups de tabac en hiver , ponctuels et irréguliers sur la façade atlantique ne feront jamais de la Charente Maritime une zone ventée favorable . Les résultats d'exploitation des parcs éoliens nationaux montrent que 75% de l'année , l'activité éolienne terrestre y est pratiquement nulle .Le Poitou Charente se classe 20ème sur 22 régions en 2015 avec une moyenne de 21 km/h . Comme nous l'entendons dire fréquemment , ne comparons pas le vent nécessaire à faire tourner les ailes des moulins de nos aïeux à celui qui est requis pour ces machines .

14.L'éolien est sans impact négatif.

FAUX! **Qui sème des éoliennes récolte à coup sûr la zizanie** . Le tissu rural est fracturé entre des propriétaires de terrains d'implantation d'éoliennes ,soudoyés par un gain financier mirifique, des élus abusés par des gains hypothétiques et les riverains victimes n'ayant qu'à subir .

De nombreux agriculteurs qui se sont laissés convaincre de signer des baux de très longue durée pour l'installation d'éoliennes se trouvent après réflexion, piégés .

Est-ce un hasard si sur le territoire national , plus de 1000 associations s'opposent à de tels projets .Pourquoi ne voit-on pas plus de projets éoliens aux abords des grandes villes , grosses consommatrices d'électricité ? Se rapprocher du consommateur n'est-il pas une bonne idée pour diminuer les frais de transport (câblages et tranchées) ? N'a-t'on pas à faire à une industrie propre , silencieuse et harmonieuse ? Ne craint-on pas une opposition massive des banlieues, avec des actions plus violentes que les nôtres ?

Le manque de communication des autorités, la mutilation des terres arabes, la perturbation de la faune, le mensonge écologique, le respect bafoué, la bombe sanitaire à retardement, les nuisances auditives évidentes, la dénaturation de notre campagne, la dégradation de notre balance commerciale, une fiscalité scandaleuse, un cadeau empoisonné pour nos enfants, une énergie surtout pas verte et enfin une fracture du tissus social , c'est le triste constat de cette future industrie .

Je vous demande en conséquence d'exprimer un avis défavorable pour ce projet .

Veillez agréer , Monsieur le Commissaire , mes sincères salutations distinguées .

Dominique Rigon

23 route de chez gentet

17150 Nieul le Virouil

Dominique Rigon

Sujet : [INTERNET] 2ème enquête publique GOURVILLETTE
De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>
Date : 02/05/2019 12:20
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur

La SPPEF émet un avis **défavorable** concernant le projet de parc éolien à GOURVILLETTE (2ème enquête publique) pour les raisons indiquées dans l'Avis de l'Autorité Environnementale, notamment celles concernant le Paysage :

II.III. Paysage.
« Les impacts les plus prégnants concernent les habitations les plus proches (...) »
« Le paysage sera en tout état de causé modifié. »
« Des co-visibilités sont identifiées avec plusieurs églises. »

II.IV. Effets cumulés.
Concernant le paysage l'analyse des effets cumulés des parcs éoliens en projet dans l'Aire d'Etude Paysagère a montré que certains secteurs seront soumis à des effets de saturation du champ visuel par l'éolien. Les intervisibilités entre le parc en projet d'Haimps-Massac, Les Touches-Périgny, La Brousse-Bagnizeau (dans une moindre mesure) et Gourvillette sont particulièrement importantes. »
Ce parc viendrait s'ajouter aux parcs situés à l'est de l'Abbaye royale de St-Jean-d'Angély, étape du chemin de St-jacques de Compostelle et à ce titre patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je vous remercie de bien vouloir insérer cet avis dans le registre d'enquête publique.

Marc Fardet
Délégué de Sites et monuments (SPPEF) pour la Charente-Maritime

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Gourvillette
De : "Georges Berthu" <georges.berthu@wanadoo.fr>
Date : 02/05/2019 13:58
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur Gérard Parvery
Commissaire-enquêteur sur le projet éolien de Gourvillette

Monsieur le commissaire-enquêteur
je vous prie d'enregistrer mon avis **très défavorable** sur le projet éolien de Gourvillette.
Habitant à la limite de la Charente et de la Charente-Maritime, non loin de Gourvillette, je vois ma maison entourée de parcs éoliens et de nouveaux projets qui poussent sans cesse.
C'est une véritable destruction du cadre de vie de notre région qui est en cours. Pourtant ce cadre était son principal attrait, non seulement pour les touristes, mais aussi et surtout pour tous ceux qui désirent s'installer ou continuer à vivre dans un endroit agréable.

... et tout cela pour développer une forme de production d'électricité intermittente, coûteuse, peu efficace et pour tout dire archaïque. Dans vingt ans on se demandera comment on a été assez bêtes pour laisser commettre ce saccage.

Georges Berthu
Le Vivier
16240 Longré.

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Villeurbanne, le 2 mai 2019.

A
Monsieur Pierre REINA, Commissaire-Enquêteur,
Projet Eolien EDF EN - VOLKSWIND,
« SAS FE de CHAMBON et PUYRAVAULT »
Charente-Maritime.

Objet : Contribution citoyenne à l' enquête publique dont vous êtes chargé

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous aurez certainement noté que je ne suis pas résident de votre département, mais je souhaite cependant participer à cette enquête publique comme simple citoyen de ce pays, ***indigné par la multiplication des centrales éoliennes industrielles qui défigurent de plus en plus notre territoire, nos sites et notre patrimoine bâti, historique ou non.*** *C' est le cas de ce projet EDF / VOLKSWIND de 12 machines de 180 mètres de hauteur, dans le nord de la Charente-Maritime, qui compte déjà une multitude d' éoliennes, au point de susciter les réactions hostiles d' une grande part de la population, et des élus départementaux, avec le Président Dominique BUSSEREAU qui demande un moratoire de deux ans pour toute nouvelle installation. Il est de fait que la prolifération éolienne se développe dans une grande anarchie, sans aucun plan d' ensemble de planification territoriale. Mais il faut se demander aussi si l' éolien est bien une solution utile au pays...*
Je me considère donc tout à fait légitime à intervenir dans ce dossier, d' autant que je n' ai aucun intérêt à faire valoir dans « l' affaire », et je vais donc essayer de vous démontrer l' inutilité et la nocivité de ce projet, à travers des éléments généraux sur l' éolien, et des éléments particuliers à ce dossier pour lequel je me suis penché sur la plupart des pièces. Je veux enfin m' indigner que pour ***un projet de cette importance, la MRAE n' ait pas eu de délais suffisants pour émettre un avis,*** *<u>cela est une situation scandaleuse</u> !*

- ***1. L' EOLIEN EST-IL UTILE, LE PROJET DE CHAMBON ET PUYRAVAULT EST-IL ECONOMIQUEMENT JUDICIEUX ?***

  - Le développement de l' éolien en général *a été vendu à l' opinion par les pouvoirs publics avec deux objectifs qu' il était censé remplir, d' une part limiter les émissions de CO^2 pour lutter contre le réchauffement climatique, d' autre part contribuer à une diversification des sources de production électrique, c' est à dire la réduction de la part du nucléaire. Force est de constater qu' à ce jour* ***aucun des deux objectifs n' est atteint, ni atteignable,*** *car la production électrique nationale est déjà décarbonée à 94%, grâce au nucléaire et à l' hydraulique, non-émetteurs de CO^2. En mars 2018, <u>la Cour des Comptes</u> a produit un rapport, « **Le soutien aux énergies renouvelables** » qui a fait la démonstration de l' inefficacité de cette politique et de son* ***coût prohibitif.*** *Vous pouvez télécharger ce rapport pour le lire, mais il est aussi très bien résumé dans la note du GIRE (groupe indépendant de réflexion sur l' énergie) que je vous envoie en pièce jointe (1).*
  Si l' on veut préciser un peu les choses avec des chiffres tirés des « Bilans électriques annuels » de RTE, de 2013 à 2018, la puissance éolienne installée est passée de 8143 à 15108 MW, soit une croissance de 85%, et dans le même temps, les émissions électriques de CO^2 ***évoluent dans une fourchette de 35 à 62 grammes/Kwh, de manière erratique et sans tendance baissière...*** *Sur la réduction du nucléaire, aucune centrale n' a été fermée à ce jour, et les objectifs de la loi de Transition Energétique viennent d' être repoussés de 2025 à 2035 par le vote de l' Assemblée Nationale ces derniers jours ! C' est d' ailleurs très compréhensible dans la mesure où c' est le nucléaire qui permet spécifiquement à notre pays d' être très faiblement émetteur de CO^2 et autres GES dans le domaine électrique. L' éolien, au contraire, par ses caractéristiques d' intermittence, nécessite des moyens de substitution en relève dans les phases d' absence de vents, lesquels sont généralement émetteurs de CO^2 (centrales thermiques). Notre parc nucléaire, même vieillissant, est parfaitement capable de poursuivre sa mission pendant des années, sous le contrôle sécuritaire de l' ASN, et avec les travaux nécessaires, en attendant la nouvelle génération de*

réacteurs, EPR ou autres...

*- **Sur le PE de CHAMBON et PUYRAVAULT,** le projet est présenté par la « SAS FE de Chambon et Puyravault », société filiale de projet, au modeste capital social initial de 1000 euros, pour un investissement total estimé de 64,8 millions d' euros, notez la disproportion (voir en particulier le Kbis déposé au TC de PARIS en date du 04/08/2016). Cette SAS est pour 50% filiale d' EDF EN, et pour 50% de VOLKSWIND France, elle même filiale de VOLKSWIND GmbH de droit allemand, filiale elle-même du groupe suisse AXPO. Ces puissants « parrains » laissent entrevoir une capacité financière et technique solide, mais qu' adviendrait-il en cas de conflit dans le tandem ? Ce qui interroge, ce sont les chiffres présentés au « plan d' affaires », une production annuelle escomptée de 110 500 Mwh, basée sur un P50 évalué entre 2560 et 2670 heures équivalent pleine puissance, soit un taux de charge moyen de l' ordre de 30%. Un mât de mesure du vent a été installé tardivement, les résultats ne sont pas donnés au dossier, mais même avec des machines modernes et fortement « toilées », aucun parc éolien en France n' atteint de tels chiffres en longue durée, sur 10 ou 15 ans... Ensuite ce plan affiche un tarif de rachat de 80,97 euros / Mwh ce qui fait référence à l' Arrêté tarifaire du 13 décembre 2016. Mais nous sommes en présence d' un PE de 12 éoliennes (donc plus de 6 machines) et de plus de 3 MW de puissance individuelle : il me semble donc que ce projet **devrait relever de l' Arrêté du 6 mai 2017, plus récent, instaurant un complément de rémunération par appel d' offres sous couvert de la CRE.** Le demandeur doit lever toute ambiguïté sur ce point, l' intérêt national étant de parvenir à une baisse du coût de production électrique...*

*Enfin, le demandeur affiche pour son projet le chiffre de **31 650 tonnes de CO^2 épargnées par an,** ce qui correspondrait à une base de 286 grammes CO^2 / Kwh : un tel calcul est **totalement irréaliste, car il supposerait que l' éolien se substitue toujours au thermique émetteur, ce qui est très loin d' être le cas :** sans vouloir entrer dans une nouvelle démonstration complexe, il est temps que les « promoteurs éoliens » cessent de prendre les français pour des crétins et avouent enfin une réalité objective qui est que leur activité est **incapable concrètement d' aboutir à la moindre réduction de CO^2 !!!***

- ***2. CETTE CENTRALE EOLIENNE EST-ELLE ACCEPTABLE POUR LES POPULATIONS RIVERAINES ?***

*- **Le projet se localise** au nord du département de la Charente-Maritime, à environ 20 kms à l' est de LA ROCHELLE, sur des terrains agricoles privés consacrés à diverses cultures, en particulier céréales et oléagineux, mais avec une présence réelle de l' élevage, bovins ou ovins, voire volailles. Il s' agit de la plaine d' Aunis, où subsistent des « résidus » bocagers, boisements ou réseaux de haies (cf. carte des enjeux n° 8 page 26 EI RNT ou autres similaires). Géologiquement parlant, le secteur de l' AEI est constitué de calcaires du Kimméridgien inférieur, de type argilo-calcaires, ou plus localement récifaux, donc plus durs. Les eaux souterraines sont présentes sous forme de masse d' eau libre des calcaires et marnes Jurassiques, moyennement altérées, mais potentiellement polluables en cours de travaux ou d' exploitation ; un périmètre de protection éloigné des captages d' eaux potables concerne le nord de l' AEI, trois des éoliennes devraient y être implantées, ce qui renforce la sensibilité aux pollutions : **lorsqu' on sait que chaque machine peut contenir plus de 1500 litres d' huiles de synthèse et 400 ou 500 litres de monoéthylène-glycol à 50% de taux de concentration (antigel toxique), quelles précautions effectives seront réellement proposées pour empêcher toute migration de polluants en cas d' accident majeur, de type effondrement, incendie, ou projection par les pales ?***

*- **Le contexte éolien de proximité** est déjà très marqué dans ce nord des Charentes, où le potentiel régional s' est concentré : dans un rayon de 20 kms, on comptabilise 13 PE installés, autorisés ou annoncés, soit 72 machines (sans compter celui de « La Benâte » à 24 kms). A ce jour, il n' y a pas d' éoliennes dans l' ensemble des départements du sud de la Nouvelle-Aquitaine, il est donc surprenant de prendre les zones rurales charentaises comme terrains exclusifs de développement de cette énergie, avec le risque de saturation des paysages, d' atteinte aux autres secteurs de l' économie, en particulier le tourisme et les activités agricoles de qualité développées dans ces terroirs, avec les labels AOC ou IGP (beurre Charentes-Poitou, Cognac et Pineau, etc...).*

*- **Les nuisances** seront tout d' abord visuelles, car on ne peut installer impunément des machines d' une ½ Tour Eiffel de hauteur dans ces paysages de plaine ouverte où rien ne vient empêcher la vue à longue distance. Les photomontages proposés, surtout ceux de proximité, au-delà de leurs « trucs » habituels, le démontrent amplement. S' ajoute à cela l' impact sur les monuments classés ou inscrits les plus proches, comme les églises de VOUHE, de FORGES, de BOUHET, de Saint-Jacques du Cher à CHAMBON, et le château et l' église de SURGERES... On aurait aimé trouver au dossier l' avis de l' UDAP 17, et je gage qu' il n' a pas du être favorable ! La question des distances à l' habitat est à considérer aussi, elle est ici de 650 mètres entre E12 et le hameau de Savarit, et de ce même ordre pour nombre d' autres hameaux : cela respecte le « minimum » légal de 500 mètres, **mais il faut faire rappel que ce n' est pas une norme***

intangible, le Code de l' Environnement dans son article L 553-1, modifié par la Loi de Transition Energétique du 17 août 2015 dans son article 139 précise que « la distance est appréciée au regard de l' étude d' impact », *donc la décision préfectorale se prend au cas par cas, vous êtes en situation de lui conseiller un recul supplémentaire.*

- L' étude acoustique a été conduite par « EREA Ingénierie », sur 7 points de mesures des bruits résiduels lors d' une campagne de 19 jours en février mars 2016 (donc en saison sans feuillage, ce qui n' est pas obligatoirement plus favorable pour les riverains contrairement aux affirmations du dossier, car le seuil de déclenchement des bridages s' en trouve modifié : notion de « Lamb < 35 dBA). On peut s' étonner aussi du choix PF2 et PF3 qui ne sont pas les habitations les plus proches des éoliennes. Enfin le positionnement de certains sonomètres est surprenant : PF4 face à un gros tronc d' arbre !

La mesure des bruits résiduels fait apparaître une ambiance calme pour les vents les plus faibles en soirée ou en nocturne, sauf pour PF7.

Les bruits ambiants (ou simulation éolienne) ont été calculés sur la base de machines VESTAS V136-3450 STE, c' est à dire munies de l' option « serrations » sur les pales : est-ce que ces machines sont bien le modèle majorant en termes de niveau sonore, compte-tenu de l' absence de choix définitif ? Ce qui ressort des calculs, avec les divers tableaux présentés, c' est une absence de dépassements d' émergences en diurne, par contre ils sont nombreux en soirée et surtout en nocturne, parfois forts comme pour R5a (Fief Gourmand) où ils atteignent 8,7 dBA ... Un plan d' optimisation devrait donc être mis en œuvre, avec bridage, voire arrêt de certaines éoliennes, pour faire « rentrer les dépassements dans les clous ». Mais malgré cela, je note aussi qu' en nocturne on aura des émergences fortes pour les vents faibles (3 à 5 m/sec) pour tous les points ou presque, d' un niveau pouvant aller jusqu' à 8,9 dBA en R5a, mais non sanctionné par bridage puisque le bruit ambiant reste < 35 dBA : cette situation se traduira par une gêne avérée pour les résidents concernés, le seuil de 35 dBA étant trop haut...

- Les infrasons et autres désordres préjudiciables aux humains et animaux de ferme :

Cette question est trop généralement négligée par les promoteurs éoliens et les pouvoirs publics qui arguent de la non-audibilité des infrasons et utilisent les imprécisions du rapport de l' ANSES en 2017 pour ne prendre aucune mesure propre à préserver la santé publique. Que répondre à cela ? Tout d' abord qu' une fréquence n' a pas besoin d' être audible pour être dangereuse, tous les militaires qui ont travaillé sur les infrasons comme arme savent cela (années 60-90). Ensuite que le rapport ANSES de 2017 ne nie pas qu' il puisse y avoir des liens de causalité entre infrasons éoliens et « syndrome » (ensemble des troubles subis par certains patients), mais qu' il n' a seulement pas pu les mettre en évidence, et renvoie à des études ultérieures plus poussées qui n' ont toujours pas été ordonnées : je crois donc qu' en attendant, pour éviter un scandale sanitaire futur, c' est le principe de précaution qui doit s' appliquer...

Pour les animaux domestiques, vous avez sans doute entendu parler des troubles graves, de la mortalité inexpliquée dans des exploitations agricoles de Loire-Atlantique, des Côtes d' Armor ou de Picardie : des expertises sont en cours, ordonnées par les pouvoirs publics. On ne sait trop à ce stade trouver les explications adéquates, infrasons là encore, ou ondes électromagnétiques, voire « courants électriques vagabonds » suivant les circulations d' eaux souterraines : ce qui est certain, c' est que là encore, le principe de précaution devrait prévaloir... Je vous joins des documents pour vous aider à voir de quoi il s' agit... (2, 3 et 4).

3. UN PROJET DANGEREUX POUR LA FAUNE VOLANTE ET DES MESURES INSUFFISANTES :

- Les études naturalistes ont été faites par « CERA Environnement », qui a fourni un dossier assez complet et illustré. Je ne me suis penché que sur les espèces volantes, oiseaux et chiroptères, mes compétences ne s' étendant pas aux autres domaines. Sur le plan méthodologique, je n' ai que trois remarques à effectuer concernant le dossier des chauves-souris : à mon sens, 9 nuits d' écoutes c' est la limite basse des spécialistes des chiroptères qui en conseillent plus (EUROBATS ou SFEPM), même lorsqu' elles ont été complétées, comme ici, par une étude d' altitude en longue durée sur mât. Je déplore aussi les dysfonctionnements intervenus qui obèrent un peu les résultats de ces détections d' altitude. Ensuite, les nuits d' écoutes au sol ont débuté seulement en mai, ce qui est trop tardif, il aurait été nécessaire de les démarrer dès mi-mars. Enfin ce dossier n' a été conduit que par un seul expert, Monsieur Loïc MECHIN, Ingénieur écologue (compétences et expériences antérieures sur les chauves-souris?), ce qui peut conduire à des biais dans le travail, lequel aurait du être conduit par une équipe ou au moins un binôme, d' autant qu' il a effectué en simultané des inventaires d' oiseaux nocturnes sur certaines de ces nuits !

- Pour les oiseaux, les 29 inventaires sur une année complète sont suffisants, et aboutissent à dénombrer de nombreuses espèces parmi lesquelles beaucoup sont patrimoniales. Si je veux bien admettre qu' il n' y

a pas d' axe de migrations massives, mais seulement des migrations diffuses, ces dernières sont tout de même notables en période surtout post-nuptiale, et concernent des espèces qui peuvent être aussi hivernantes sur l' AEI ou à proximité. Cela s' explique aussi par la proximité de plusieurs ZNIEFF dont la ZNIEFF1 du « Marais de Nuaillé » à 1 km à l' ouest, attractive pour certains rapaces et ardéidés (Hérons). Un tableau des enjeux a été présenté (n° 23 page 65 et suivantes de l' EE) qui les reconnaît ***forts pour les Busards (cendrés et des roseaux) et modérés pour plusieurs autres espèces dont les Faucons (émerillon et pèlerin) et l' Oedicnème criard, présent sur la ZIP.*** *A partir de là, en n' oubliant pas les caractéristiques très mortifères de machines à grand rayon de rotor (136 mètres), il est évident que les mesures de réduction proposées sont indigentes.* ***Je propose pour ma part d' ajouter un système de détection / effarouchement / asservissement des éoliennes les plus impactantes, qui fonctionnera aux périodes migratoires et par temps de faible visibilité ou vents latéraux gênant l' évitement des pales par les oiseaux (type SafeWind ou DTBird).***

*- **Pour les chauves-souris,** le constat est plus affligeant au vu des insuffisances de détection et de méthodologie évoquées supra. De fait, si 9 espèces seulement ont été identifiées au sol, après l' ajout des contacts au niveau de l' étude d' altitude, on arrive à un total de 13 espèces, ce qui est une assez bonne variété. Les détections, avec leurs insuffisances, montrent une fréquentation élevée, même si elle est variable dans le temps (forte de juillet à septembre) et selon les lieux (présence de boisements, donc de lisières, voire de zones humides au sud). De ce point de vue, la localisation des éoliennes n' évite pas ces zones sensibles,* ***une longue démonstration des distances à respecter par rapport aux boisements est faite pages 100-101 de l' EE, répétée pages 169-170 de l' EI... Mais on reste sur notre faim, car l' établissement d' un tableau des distances bas de pales / canopée aurait du être présenté pour chaque machine !*** *Or des espèces sensibles à l' éolien, en particulier de haut-vol, sont présentes sur ce site, comme les Pipistrelles communes et de Kuhl (possiblement quelques P. de Nathusius, rares), Noctules communes et de Leisler, Sérotines communes... Il ne faut pas perdre de vue non plus les caractéristiques mortifères des machines choisies, évoquées pour les oiseaux, avec ici une distance pales / sol de 44 mètres seulement, ce qui est assez peu.* ***D' une certaine manière, le demandeur reconnaît le problème en proposant un bridage séquentiel de 8 des machines situées à moins de 200 mètres de boisements (E1 à E7 et E10). Seulement, les conditions de ce bridage sont beaucoup trop limitatives pour obtenir une véritable efficacité, <u>et il conviendrait d' en revoir les conditions dans le sens suivant</u> : de début avril à fin octobre, toute la durée des nuits, ½ avant coucher du soleil à ½ heure après lever, jusqu' à 8 m/sec de vitesse de vent et non 6. A défaut, les éoliennes incriminées doivent être déplacées ou supprimées, LA SURVIE DES CHIROPTERES ETANT UNE QUESTION ESSENTIELLE POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE !***

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, j' espère vous avoir convaincu, et vous ne serez donc pas étonné que je vous suggère de donner à ce projet un ***AVIS DEFAVORABLE,*** *allant ainsi dans le sens voulu par une partie importante de la population et de ses élus départementaux.*

Je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES
<u>michel.desplanches@gmail.com</u>

PJ Annexes :

1. *Rapport du GIRE sur l' inutilité de l' éolien en France,*
2. *Article sur « les éoliennes tueuses » en Loire-Atlantique,*
3. *Arrêté préfectoral (44) sur les investigations prescrites,*
4. *Article sur les désordres liés aux phénomènes électriques dans les Côtes d' Armor.*

Blain Une femme périt dans un incendie Page 6

Châteaubriant et sa région

L'Eclaireur

ISSN 1160-4077

M 9922- -1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclaireur-chateaubriant@publihebdos.fr
actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubriant

Vendredi 22 février 2019 - N° 100 - 1,50€

CHEMINEES POELES INSERTS
LES JOURNÉES VOLCANIQUES
Jusqu'au 15 mars 2019
JUSQU'A 20% DE REMISE
Voir page 6
BOURGUILLEAU FRERES
16, place St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT
02 40 28 14 23 - www.cheminee-travaux-chateaubriant.fr

Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

Des éoliennes tueuses ?

4 et

Châteaubriant Page 8

Food truck : les restaurateurs n'en veulent pas !

Châteaubriant Page 9

Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France Page 33

Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit

INSTITUTION ST-JOSEPH
PORTES OUVERTES
COLLÈGE
SAMEDI 2 MARS 2019 de 10h à 16h
Toute la communauté éducative vous accueille
Renseignements - Visites
20, Boulevard Victor Hugo - CHATEAUBRIANT - Tél. 02 40 28 15 25 www.stjo-chateaubriant.fr

TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS.

Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclaireur* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relataient les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

> « Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort ressenti sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

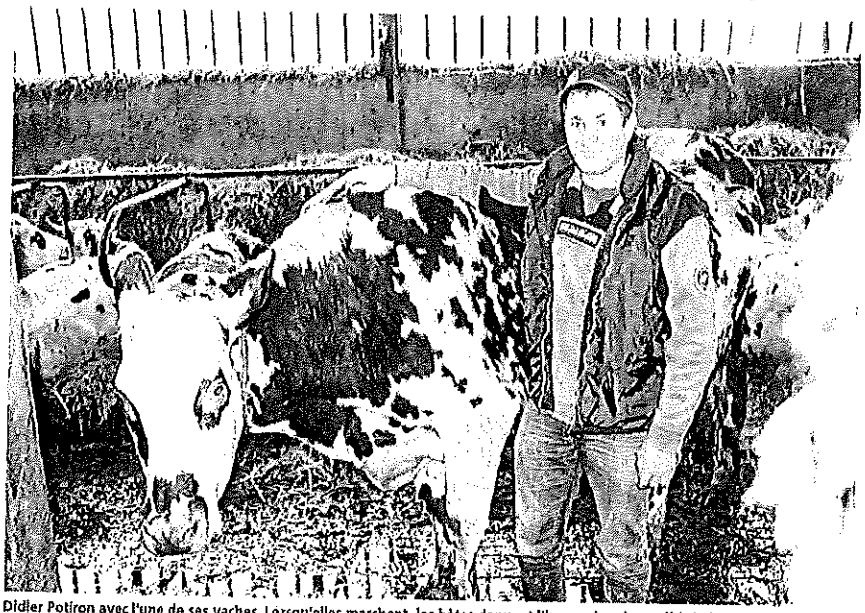

Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquents : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron. Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

> Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...

Cécile Rossin

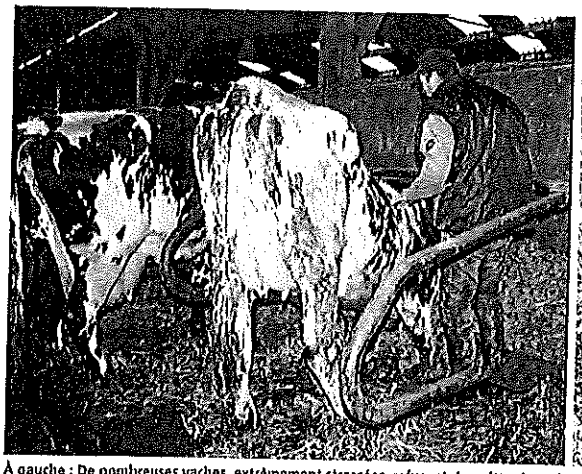

À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

Mystère à Allineuc et La Prénessaye (Côtes-d'Armor) autour de la mort inexpliquée de 300 vaches

En trois ans, cet éleveur d'Allineuc, près de Loudéac, a perdu près de deux cents vaches. Toutes mortes dans des circonstances demeurées inexpliquées...

Publié le 27 Mar 19 à 16:29

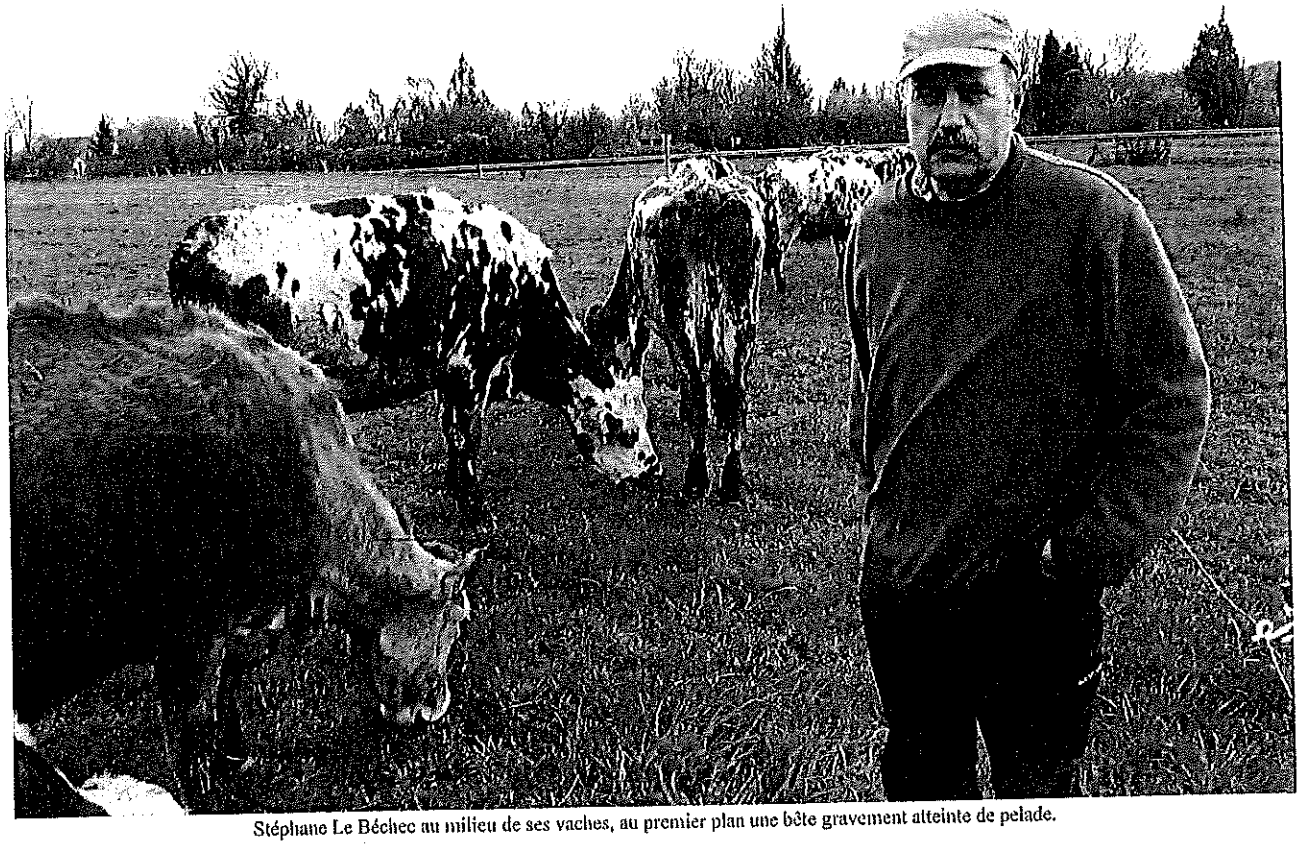

Stéphane Le Béchec au milieu de ses vaches, au premier plan une bête gravement atteinte de pelade.

Sur son téléphone portable, **Stéphane Le Béchec**, éleveur à La Ferrière en **Allineuc**, près de **Loudéac**, a conserve les **clichés de ses bêtes mortes**. Il y en a 170. Des photos dures à voir.

Certaines vaches sont tombées raides, la bouche pleine, **pendant qu'elles mangeaient**. Une autre, l'œil pâle, victime d'un AVC, a **vomi juste avant de trépasser**. Or, les vaches ne peuvent pas vomir, normalement…

Au nombre anormal de décès subi par le troupeau s'ajoutent des **comportements anormaux** que personne ne sait expliquer.

> *« J'ai pris deux chiens ; ils se sont enfuis loin de la ferme. Par moments, les vaches deviennent folles et forcent les clôtures pour s'éloigner de la ferme, alors que leur comportement normal serait d'aller chercher leurs veaux. C'est épouvantable comme situation ».*

Injustice

Épouvantable, et injuste. En effet, Stéphane Le Béchec affirme que loin d'avoir été entendu par les services sanitaires, **on a essayé de le faire passer pour un mauvais éleveur**, voire un homme qui maltraiterait ses bêtes…

Une accusation qui, on le sait, est particulièrement violente pour une profession où l'animal est le centre de la vie, mais qui semble devoir être balayée par les faits.

Problème électrique

Stéphane Le Béchec a une certitude. Pour lui, l'origine des maux qui frappe son troupeau est liée à l'électricité et aux équipements qui existent aux alentours de sa ferme.

Les relevés qu'il a effectués montrent l'existence de plusieurs points où le courant électrique dans le sol s'élève à 3 volts. Pour lui c'est lié à une ligne haute tension qui jouxte son pré, mais aussi à une antenne relais de téléphonie mobile, la 4G, ainsi que l'incidence d'une structure éolienne. Pour Stéphane Le Béchec, ces perturbations sont exacerbées par l'existence de failles dans son terrain, qui captent ces courants électriques.

Plus de migrateurs, ni d'escargots... Et les boussoles perdent le Nord !

Assurément, il se passe quelque chose dont l'éleveur ne saurait être tenu pour responsable. **Les boussoles perdent le Nord magnétique** ; les oiseaux migrateurs, **les buses et autres rapaces ont cessé d'y venir, ainsi que les rongeurs**... On ne rencontre même **plus d'escargots**, de **limaces** ou de **batraciens** sur le site.

Les faits

Stéphane Le Béchec s'est installé à cet endroit en **janvier 2016**.

> *« Dès le mois de février j'ai remarqué un comportement anormal de mon troupeau ».*

L'éleveur en informe le vétérinaire sans que ce dernier ne s'en émeuve outre mesure. En juillet, le rythme des mortalités des bêtes s'est accéléré et la production laitière a chuté fortement. Le troupeau va de mal en pis. Au mois d'août 2016, **les vaches cessent de boire** et ne se couchent presque plus.

Un vétérinaire remplaçant l'enjoint de faire venir le Groupement de Défense Sanitaire pour une table ronde sur l'exploitation.

Pour autant, malgré déjà 36 décès de bovins à l'époque, le GDS ne relève rien d'anormal. En octobre, par contre, il constate que 15 vaches ont une **température corporelle près de deux degrés en dessous de la normale**, sans explication.

Réponses sans solution

Un audit réalisé par l'école vétérinaire de Nantes préconise d'améliorer les rations alimentaires. Le nutritionniste de la chambre d'agriculture confirme que la ration peut être améliorée, mais reconnaît qu'en aucun cas ce ne peut être la cause de la mortalité. Ni de la baisse de la production laitière. Encore moins de l'état corporel du cheptel.

Par ailleurs, pour Stéphane Le Béchec, s'il y avait eu carence alimentaire il n'aurait pas eu de vêlages espacés de 10 mois. Pour autant la souffrance de ses bêtes l'accable ; le désespère.

Du lait impropre à la consommation

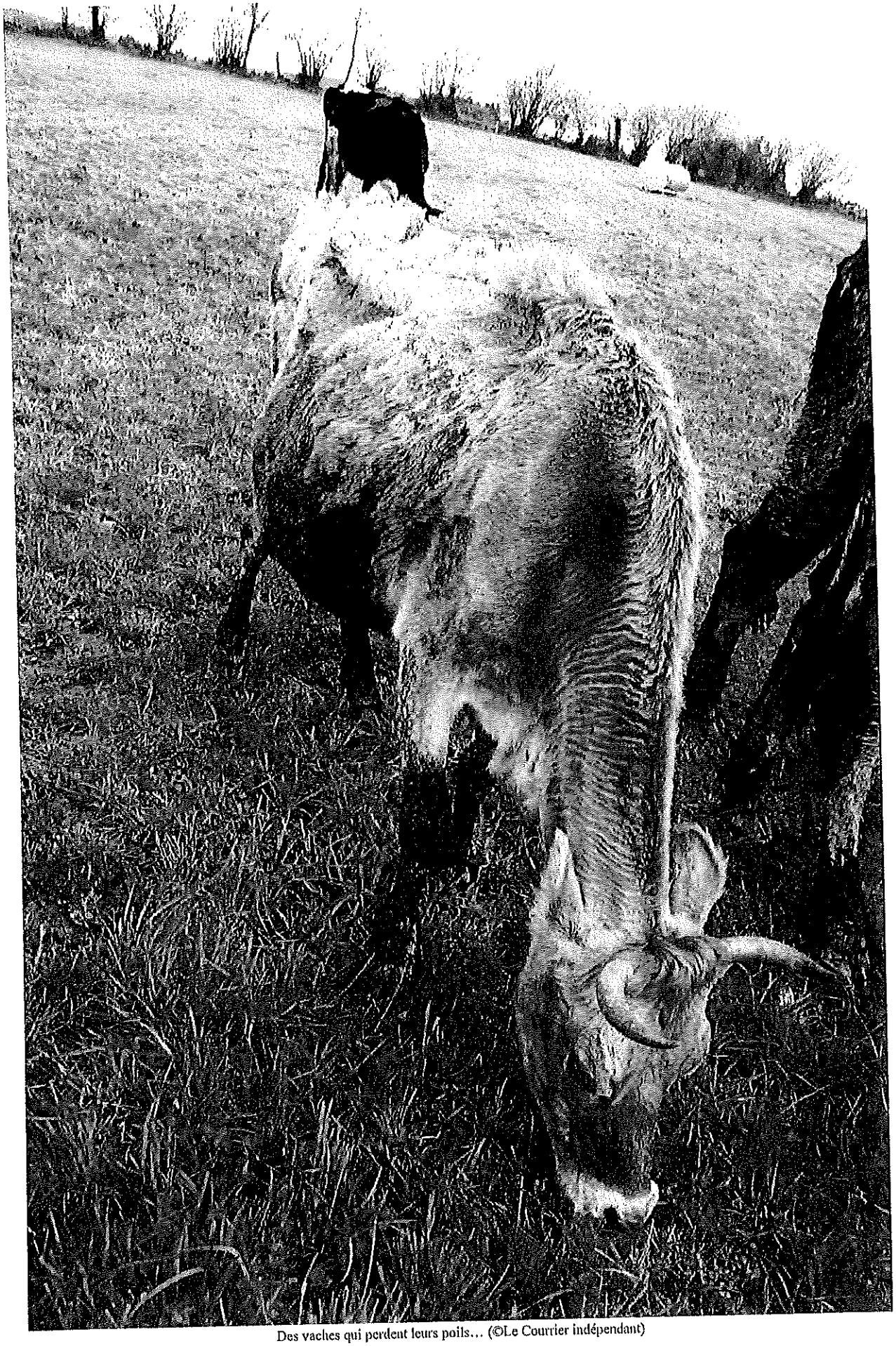

Des vaches qui perdent leurs poils… (©Le Courrier indépendant)

En effet, les vaches souffrent, et c'est visible : pelades, diarrhées, infection urinaire qui touche tout le troupeau, œdèmes aux mamelles, etc.

La mortalité des veaux est alarmante, d'autant que, régulièrement, **ils refusent de téter leur mère**. Pour l'éleveur **le lait de ses vaches est devenu toxique**. Il a décidé de ne plus le laisser partir dans le circuit commercial. Dernièrement, les veaux qu'il a envoyés à l'abattoir ont été saisis après abattage : **la viande ne séchait pas !**

Tout cela entraîne une situation dramatique pour **Stéphane Le Béchec qui n'arrive plus à payer ses factures. Électricité et eau sont coupés.**

Des idées noires le hantent.

> *Si ça n'avait pas réagi dans la presse, je me foutais en l'air !*

La santé de l'éleveur aussi se dégrade...

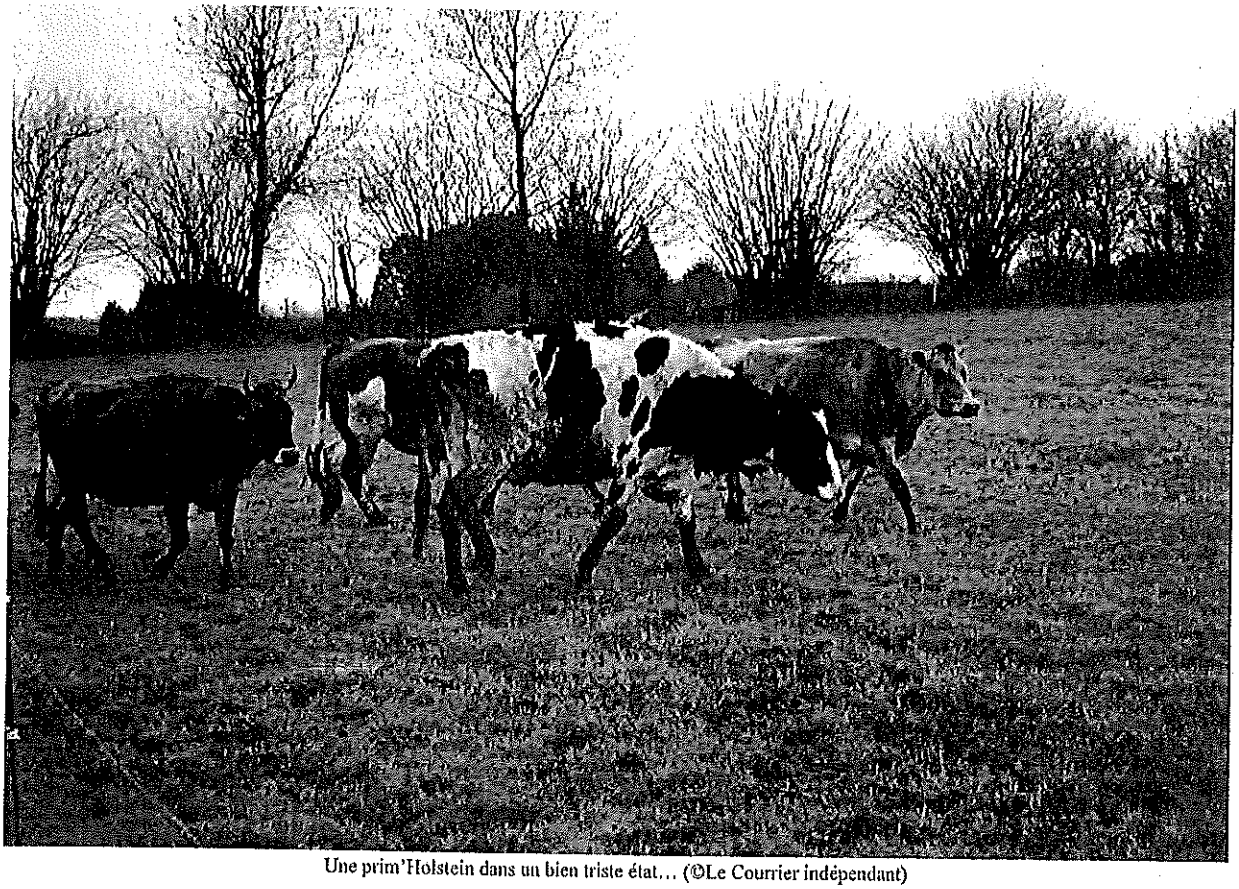

Une prim'Holstein dans un bien triste état... (©Le Courrier indépendant)

L'investissement de 500 000 € pour la ferme vire au cauchemar, et au-delà de la santé de sa ferme, c'est bien l'intégrité physique du paysan qui est désormais remise en cause.

Sa santé se dégrade, il déclare être **en dessous des 37 °C**, et se plaint d'être **devenu électrosensible** :

> *Désormais je sens les courants électriques et les ondes électromagnétiques. Quand je mets les mains dans l'eau, ça me fait des crampes aux mains, ce n'est pas normal.*

L'an passé Stéphane Le Béchec est victime d'un **incident cardiaque**. Sur sa ferme comme dans sa vie, tout semble partir à vau-l'eau.

> *Je ne suis pas seul dans ce cas. Beaucoup de gens sont malades autour de moi, il y a des cas d'AVC nombreux. Un élevage de lapins a fait faillite, juste à côté, chez un voisin, ce sont des boucs nains qui sont morts, les boyaux sont descendus à l'extérieur de leur corps. C'est scandaleux ! Il y a des gens qui font faillite, d'autres qui se suicident... C'est pour eux que je me battrai, je ne lâcherai rien. Il faut que les paysans confrontés au même problème sachent qu'ils ne sont pas seuls.*

D'autres cas, en Bretagne et en France

À quelques kilomètres plus au Sud, à **Querrien**, en La Prénessaye, **Patrick Le Néchet** a lui aussi perdu de nombreuses vaches : **120 en 5 ans**. Pour lui également **un taux anormalement élevé d'électricité dans le sol** a été observé. Pourtant, du côté des services de l'État, rien ne se passe.

Des **cas similaires** auraient été signalés **à proximité de Guingamp** où une centaine de vaches ont connu un sort identique. Et on pourrait penser que cela concerne de nombreuses autres régions.

Ainsi en 2017, le journal Le Progrès rapportait les mêmes faits identifiés par un GDS dans le Val de Saône, suite à l'installation d'une zone industrielle. Là-bas également, comportement, rendement et santé des bovins se sont brusquement dégradés, entraînant une forte mortalité dans des élevages. Mais, là-bas, les membres du GDS semblent être au courant des problématiques liant l'électricité et les sols, une information qui semble faire défaut aux autorités costarmoricaines, à moins que…

Pressions des services de l'État ?

Stéphane le Béchec a le sentiment que son cas dérange et qu'on aimerait bien qu'il quitte son activité sans faire de vagues :

> *Alors que je demandais leur aide, la DDPP et la chambre d'agriculture ont fait pression pour que je me taise. Ils ont dit que j'allais perdre mon troupeau si je parlais à la presse ! Maintenant, la question va au-delà, si le lait est impropre à la consommation et si les perturbations qui touchent mes animaux touchent aussi les êtres humains, alors c'est un scandale majeur qui se prépare.*

Du côté des services sanitaires, l'Anses (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a réalisé des études à la demande du ministère de l'Agriculture qui n'ont pas permis de mettre en évidence des effets majeurs des champs électromagnétiques sur le comportement des animaux d'élevage.

Pour autant l'agence reconnaît que l'impact des courants parasites sur l'état sanitaire des animaux reste mal connu.

Des éleveurs s'organisent

En **Sarthe**, des **victimes des rayonnements électromagnétiques** se sont constituées en association et soutiennent des éleveurs de quatre départements différents convaincus d'avoir été touchés par les conséquences de perturbation électromagnétiques notamment dus à la 4G.

Plainte sans suite

Stéphane Le Béchec a déposé **plainte en avril 2018**, pour négligence, mise en danger, empoisonnement volontaire ou involontaire. Toutefois cette plainte n'a pas abouti, le dossier semblant devoir relever de la justice civile.

En attendant, ses bêtes continuent de mourir et l'éleveur a l'intention de dénoncer la vente de sa ferme. Cette affaire ne saurait en rester là ; les questions soulevées sont trop graves, elles appellent des réponses.

Oussama Sbaï

Rédaction Loudéac Le Courrier Indépendant

+ Société + Le Courrier Indépendant + Bretagne + Loudéac

Newsletter
Recevez chaque jour 10 infos proches de vous

Email * Nom * Prénom *

En renseignant vos informations, vous avez pris connaissance de notre Politique de confidentialité, vous acceptez de recevoir chaque jour, par email, une lettre d'information personnalisée des derniers articles publiés sur actu.fr

J'accepte de recevoir des communications de la part de notre groupe Publihebdos

En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait expliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février 2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huissier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE.

« On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi… », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre… On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE.

« J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Potiron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pancréas s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine… ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.

YVES DANIEL.

« Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vêlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pourraient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

Note de la rédaction

Pour ce dossier, *L'Eclaireur* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.
Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.

Groupe Indépendant
de réflexion sur l'énergie

1er janvier 2019

Pierre Audigier, ingénieur général
des Mines (h)
ancien conseiller de la Commission Européenne

Patrice Cahart, inspecteur général
des Finances (h)
ancien conseiller à la Cour de cassation

Denis de Kergorlay, ancien président exécutif d'Europa Nostra,
la fédération européenne des associations de défense
du patrimoine paysager et monumental

En France, l'éolien est une erreur ruineuse, sans profit pour le climat

La France n'a pas besoin de nouvelles éoliennes. Elle est excédentaire en électricité, ce qui la contraint, en année normale, à exporter 11% de sa production au prix de lourdes pertes. N'aggravons pas ce gaspillage.

De nouveaux engins n'auraient d'ailleurs aucune utilité du point de vue du climat. Les sources fossiles, émettrices de CO_2, devraient fournir, en 2019, moins de 5% de notre électricité, et on ne pourra plus, techniquement, descendre plus bas.

Or l'éolien, lourdement handicapé par son intermittence, est beaucoup plus coûteux, pour notre économie, que d'autres sources d'énergie, dont le photovoltaïque. Et ses engins sont pour l'essentiel fabriqués hors de France.

Nos paysages, nos finances publiques, nos budgets de consommateurs ne sauraient leur être sacrifiés.

En Allemagne, où l'éolien s'est développé de façon effrénée, les émissions de CO_2 par le secteur électrique n'ont pas diminué. La moitié du courant provient de fossiles (charbon, lignite). Le prix de l'électricité atteint, pour les ménages, le double du niveau français.

Le nécessaire combat pour le climat doit être recentré sur l'isolation des bâtiments et l'amélioration des modes de transport.

I/ En France, l'éolien est la pire solution, page 2
A/Rien ne justifie un nouveau supplément éolien, page 2
B/ L'éolien est gravement handicapé par son intermittence, page 5
C/Un fort supplément d'éolien aurait un coût écrasant, page 6
D/ Il serait désastreux pour le cadre de vie, page 9
II/ Mais alors, que faire ? page 10
Chiffrages joints, fiches Alpha et Bêta, pages 14 et 15.

I/ En France, l'éolien est la pire solution

Nous sommes des écologistes. Le combat pour la planète, son eau, son air, ses paysages, est le nôtre. Mais nous pensons qu'en promouvant l'éolien, on choisit la plus mauvaise arme.

Notre note est centrée sur la France métropolitaine [1]. Elle ne remet pas en cause l'éolien déjà en service, ou déjà décidé. Elle s'oppose en revanche à de nouveaux développements. Nous ne traiterons pas ici de l'éolien en mer, problème spécifique.

A/ Rien ne nécessite un supplément d'éolien

Quatre arguments ont été avancés pour justifier un nouveau développement éolien. Aucun d'eux ne résiste à l'examen.

a/ La France n'a pas besoin d'un nouveau développement éolien pour couvrir sa consommation d'électricité

En année normale [2], notre pays exporte 11 % de sa production électrique. Ces exportations s'effectuent à des prix de braderie : EDF doit revendre moitié moins cher, en moyenne, sur les marchés internationaux, le courant qu'elle a acheté aux exploitants éoliens. **Un supplément d'éolien ne**

[1] Pour une bonne compréhension des phénomènes, notre groupe a consulté Claude Mandil, ancien directeur général de l'Energie et des Matières premières, ancien directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie, ainsi que Jacques Treiner, physicien, professeur émérite à l'Université Pierre-et-Marie Curie, ancien professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, enseignant à l'Université de Paris VII. Bien entendu, les positions du groupe n'engagent que lui.

[2] Au long de cette note, nous faisons abstraction des perturbations causées de 2016 à 2018 par l'arrêt de nombreux réacteurs pour contrôle. La France va maintenant retrouver ses rythmes antérieurs de production et d'exportation.

ferait qu'aggraver ce gaspillage, mis en fin de compte à la charge du consommateur.

b/ *Un nouveau développement éolien serait sans effet sur le climat*

Au cours des prochaines années, la consommation française d'électricité sera sans doute à peu près constante, comme elle l'est depuis sept ans. D'un côté, les économies d'énergie auront des effets, et la désindustrialisation peut hélas se poursuivre. De l'autre, la population augmente un peu, le niveau de vie aussi, et les véhicules électriques, il faut l'espérer, prendront leur essor.

En 2015, dernière année non perturbée, **les combustibles fossiles** (charbon, fioul, gaz) **n'ont fourni que 6,3 % de l'électricité française**. Ce faible pourcentage va se réduire encore, du fait des nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques décidées. Il ne pourra néanmoins tomber à zéro, car on devra maintenir des installations de secours, en raison de l'intermittence éolienne et photovoltaïque.

Peut-être nous répondra-t-on qu'une progression des excédents français aiderait à la suppression des centrales allemandes au lignite, particulièrement polluantes. Mais c'est vouloir remplacer une production stable par une production intermittente ; vain exercice [3]. Et la France ne porte aucune responsabilité dans le désordre allemand ; elle ne saurait sacrifier, en cette affaire, ses finances et ses paysages.

Vouloir sauver le climat en agissant sur la production d'électricité française, c'est se tromper de combat. Durant la dernière année connue, elle n'a engendré que 3,6 % de nos émissions de gaz à effet de serre [4], et le pourcentage va encore s'abaisser. Il faut aussi savoir aussi que, malgré un effort financier considérable en faveur de l'éolien, nos émissions de CO_2 n'ont pas baissé au cours des dernières années. C'est la preuve que la dépense est mal orientée. L'essentiel des émissions provient des transports et du chauffage des bâtiments. L'effort doit donc être reporté sur ces secteurs.

---

[3] En Allemagne, la moitié de la production électrique est fournie par du charbon ou du lignite ! La progression de l'éolien, dans ce pays, a donc été inefficace, voire contre-performante. Le 1er octobre 2004, à Cologne, Mme Angela Merkel, alors dans l'opposition, avait pourtant souligné les dangers d'une prolifération de l'éolien.

[4] RTE, *Bilan électrique 2015*, page 20. Il inclut tous les gaz à effet de serre, en équivalents-carbone.

c/ Une nouvelle progression de l'éolien ne réduirait pas vraiment la dépendance énergétique de la France

Par analogie avec les importations d'hydrocarbures, dont notre pays est dépendant, certains font valoir que la promotion de l'éolien permettrait de réduire nos importations d'uranium.

Mais celles-ci ne constituent pas une réelle dépendance. L'uranium n'entre que pour 10 % environ dans le prix de revient du courant nucléaire. Les réserves mondiales, qui permettent de tenir environ cent ans au rythme actuel, se trouvent bien réparties sur la planète, et notamment dans des régions sûres (Australie, Canada), ce qui n'est pas le cas du pétrole et du gaz. D'ailleurs, les études en cours dans divers pays s'orientent vers la construction de surgénérateurs, à consommation très faible. Un second combustible, le thorium, dont les réserves sont triples de celles de l'uranium, s'ajouterait à celui-ci.

De son côté, la fabrication des éoliennes exige des métaux rares - dont le tantale - que la France ne produit pas, et dont la fourniture comporte, sur la longue période, de sérieux aléas.

d/ Le remplacement d'une partie des réacteurs par des éoliennes serait sans incidence sur notre sécurité intérieure

Les avocats de l'éolien font valoir des motifs de sécurité intérieure. Soucieux de *ne pas mettre tous les œufs dans le même panier,* ils sont à l'origine de la loi relative à la transition énergétique, du 17 août 2015, qui tend à limiter à 50 % la part du nucléaire dans la production électrique de notre pays. Mais notre potentiel est déjà diversifié : le nucléaire n'en constitue que 48 %. S'il assure néanmoins 75 % de la production, c'est en raison de l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque. La mise en service, prochainement, d'une centrale de la troisième génération, et quelques années plus tard, de celles de la quatrième accroîtra la diversité.

En second lieu, les risques du nucléaire civil, en France, sont faibles. L'accident de Fukushima a été provoqué, non par le séisme, auquel les structures de béton ont résisté, mais par le raz-de-marée, phénomène que

notre pays n'a jamais connu, si loin qu'on remonte dans les archives [5]. Les centrales françaises en service ont d'ailleurs été construites selon des règles de sécurité beaucoup plus strictes qu'au Japon.

e/ La France est en avance et non en retard

La France est en retard, répètent les promoteurs éoliens et leurs avocats. C'est tout le contraire. Voici la hiérarchie des émissions de CO_2 que dégage la production de 1 kwh : Pologne 750 g, Allemagne 520 g, Royaume-Uni 450 g, Italie 390 g, France 60 g. Seule de l'échantillon, la Suède fait mieux (10 g) grâce à son hydro-électricité, et aussi à son potentiel nucléaire, aujourd'hui remis en cause [6].

B/ L'éolien est gravement handicapé par son intermittence.

1/ Elle l'empêche de remplacer le nucléaire. En effet, les éoliennes de France ne fonctionnent, en année moyenne, qu'à 24 % de leur puissance. Quand le vent est faible, elles ne tournent pas. Quand il est trop fort, elles doivent être arrêtées. Dans leurs présentations, les promoteurs affirment que les engins prévus permettront d'alimenter tant de foyers ; c'est spécieux, car les intéressés dépendront d'autres sources pour les trois quarts de leur consommation d'électricité.

2/ Les avocats de l'éolien s'efforcent de minimiser ce gros défaut :

- ils invoquent le « foisonnement », c'est-à-dire la supposée compensation des vents de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée ; or cette compensation est très imparfaite ; chaque année, et parfois durant plusieurs jours, la production éolienne tangente le zéro dans l'ensemble de la France ; particulièrement critiques sont les périodes de grand froid, durant lesquelles il n'y a ni vent ni soleil, alors que la consommation des particuliers atteint son maximum ; il serait fort imprudent de compter alors sur les importations, car nos voisins subissent les mêmes vagues de froid ;
- les pointes de production de l'éolien, dit-on, pourraient être utilisées à extraire l'hydrogène de l'eau, et ce gaz servirait ensuite à faire fonctionner

---

[5] En décembre 1999, une tempête a partiellement inondé la centrale nucléaire du Blayais, dont trois réacteurs ont dû être arrêtés. Des travaux de sécurité ont alors été effectués. En 2007, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, dont on connaît la rigueur, a jugé la situation satisfaisante.

[6] *Institute for Climate Economics, 2017*. Les chiffres sont de 2013, mais la hiérarchie demeure.

des véhicules [7] ; mais ces procédés expérimentaux sont encore très loin de la rentabilité, et il n'existe, dans le monde, aucune usine d'électrolyse.

3/ Dès lors, un pays qui souhaite développer l'éolien doit se doter d'une capacité de secours utilisable à tout moment, dont la puissance serait égale à celle de l'éolien. Il doit assumer le coût de ces installations sous-utilisées, en sus de celui de l'éolien. Jusqu'à présent, ce problème a pu être résolu sans trop de difficultés, car la production éolienne n'atteint encore que 4 % du total français. Mais **ce ne sera plus le cas si l'on triple le parc éolien**, comme il en est question.

La réserve de secours sera-t-elle constituée de barrages de montagne ? Non, car ceux-ci sont déjà entièrement mobilisés pour couvrir les pointes de consommation (phénomène tout à fait distinct des creux de l'éolien). La réserve peut-elle consister en centrales au gaz ? Nos autorités ont commencé de s'engager dans cette voie, en concluant des « marchés de capacité » avec les industriels concernés. Des fermetures de centrales à gaz ont ainsi pu être évitées. Mais ce combustible émet du CO_2. Du fait de son mariage forcé avec le gaz, **l'éolien n'est pas une véritable énergie renouvelable, ni une véritable énergie propre.**

4/ Reste le nucléaire. EDF professe à présent qu'il est complémentaire de l'éolien. C'est un abus de langage, car si les éoliennes peuvent avoir besoin du nucléaire, la réciproque n'est pas vraie. En outre :

- cette solution cumule les coûts ; outre ceux de l'éolien supplémentaire, il faudrait supporter ceux du grand carénage (voir plus loin), de façon que les réacteurs soient prêts à intervenir ; pour la même raison, on ne pourrait pas réduire le personnel des centrales ;
- les risques de sinistres, si souvent exagérés (voir plus loin), resteraient les mêmes ; les réacteurs se trouveraient toujours là, chargés de combustible.

C / Un fort supplément éolien aurait un coût écrasant

1/ S'agissant des coûts, la question pratique est la suivante : combien faut-il investir en éolien nouveau ou en prolongement du nucléaire pour maintenir la production d'électricité de notre pays ?

---

[7] Actuellement, l'hydrogène consommé par des véhicules provient du gaz naturel, polluant.

La comparaison ne saurait inclure des prototypes onéreux comme l'EPR de Flamanville ou Hinkley Point en Grande-Bretagne. Un EPR à la française vient d'ailleurs d'être inauguré en Chine, dans des conditions satisfaisantes, et un deuxième va suivre. Mais dans l'immédiat, il faut surtout considérer les centrales nucléaires en service : l'exemple des États-Unis, où la technique est similaire, montre qu'elles peuvent être prolongées de vingt ans, voire de quarante, au prix d'un « grand carénage » ; et donc qu'elles peuvent assurer, sans même prendre l'EPR en compte, le maintien de la production actuelle.

Autre remarque préalable à toute comparaison : **le courant d'origine nucléaire et le courant d'origine éolienne sont deux produits différents.** Le premier est pilotable, donc de haute qualité ; on peut régler son débit à volonté. Le second, intermittent, est non maîtrisable, et donc de basse qualité ; il faut le consommer quand le vent souffle.

2/ Ces précautions étant prises, la fiche Alpha ci-dessous montre que le remplacement d'un tiers de notre production nucléaire actuelle par du renouvelable à dominante éolienne **coûterait, en investissement, 84 Mds €** de plus que le prolongement de cette production nucléaire.

Quatre lourdes charges s'ajouteraient encore à ce surcoût :

- **le renforcement et la ramification du réseau**, rendus nécessaires par la dispersion géographique des engins (alors que pour les centrales nucléaires existantes, le réseau est déjà en place) ; eu égard au coût, non seulement financier, mais aussi politique, des lignes à haute tension, cette remarque devrait suffire pour clore le dossier de l'éolien ;
- la constitution des réserves de secours (voir plus haut) ;
- l'indemnisation d'EDF pour fermeture de centrales encore utilisables
- le démantèlement de celles-ci, opération qui devra de toute façon être effectuée un jour ou l'autre, mais dont le coût sera fonction de la date ; si on renonce, comme nous le proposons, à un supplément d'éolien, le démantèlement pourra être différé de vingt à quarante ans ; or l'application d'un taux d'actualisation de 10 %, par exemple, sur vingt ans, réduit une dépense de 86 % !

Ainsi, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, le produit de haute qualité est beaucoup moins cher que le produit de basse qualité.

3/ De surcroît, **l'éolien terrestre vient de se disqualifier** par rapport au photovoltaïque. Seize appels d'offres, répartis dans neuf régions, ont opposé ces deux formes d'énergie. Par un communiqué du 6 novembre 2018, le ministre de l'Environnement a révélé que le photovoltaïque avait été déclaré vainqueur seize fois, pour un prix moyen de vente à EDF de 55 € le mégawatt-heure (MWh). Or EDF paye le courant éolien terrestre, en moyenne, 82 € le MWh. À titre de référence, le prix de revient moyen du courant issu de ses propres installations a été estimé à 42 € le MWh, et c'est à ce prix qu'elle doit en céder une partie à ses concurrents.

En conséquence, nos gouvernants auraient dû renoncer aussitôt à toute implantation nouvelle d'éoliennes terrestres, pour se replier sur d'autres formes d'énergie plus compétitives. L'annonce, survenue peu après, d'un triplement du parc éolien d'ici à 2030 est incompréhensible.

4/ Le financement de l'éolien repose surtout sur les finances publiques : des prélèvements sur la plupart des factures d'énergie, supportés donc par le consommateur, vont à un compte spécial du Trésor qui rembourse, avec retard, EDF des surcoûts qu'elle a subis en achetant, sous la contrainte, le courant éolien terrestre au double de sa valeur de marché [8].

Or nos finances publiques sont en crise. **Notre pays ne pourra supporter en même temps deux masses de dépenses**, l'une consacrée à la poursuite de sa politique climatique (isolation des bâtiments, mise en place d'un réseau d'alimentation des véhicules électriques) et l'autre sans intérêt climatique (un nouveau supplément d'éolien). Les moyens de financement disponibles doivent être réservés aux actions utiles.

Ces difficultés ne sont pas propres à la France. Le Danemark, champion de l'éolien, est aussi le pays européen où l'électricité est la plus chère (le double des niveaux français, pour les particuliers comme pour les industriels). Le Royaume-Uni, l'Espagne et le Québec ont récemment renoncé à aider l'éolien terrestre.

5/ Devant ces arguments, les promoteurs éoliens et leurs avocats répètent que leur activité a été reconnue prioritaire. En réalité, la loi de 2015

---

[8] Variante à peu près équivalente : les exploitants éoliens vendent directement leur courant aux consommateurs et reçoivent de la puissance publique une « compensation ».

sur la transition énergétique n'a pas fixé d'objectif en matière éolienne. Elle n'en a fixé qu'à un niveau global, celui des énergies renouvelables. Or :

- nous venons de montrer que l'éolien est une fausse énergie renouvelable ;
- et même si on l'incluait dans ce groupe, il s'agit d'un ensemble fort hétérogène, dont toutes les composantes ne pourront être promues en même temps, car les ressources des consommateurs et des contribuables ne sont pas inépuisables (l'affaire des gilets jaunes vient de le rappeler) ; un choix doit donc être effectué ; il ne saurait bénéficier à l'éolien terrestre, qui est la plus agressive des formes d'énergie dites renouvelables, et l'une des plus coûteuses.

D / Un nouveau développement de l'éolien serait désastreux pour le cadre de vie des Français

1/ Les éoliennes qu'on implante aujourd'hui en France ont couramment 180 m en bout de pale. Le préfet des Ardennes a autorisé 63 engins de 200 m au Mont des Quatre-Faux ; elles se verront de la cathédrale de Reims, située à une trentaine de kilomètres. Quant au projet du Haut-Armançon (Yonne), il comporte 25 éoliennes d'une hauteur de 220 à 250 m : on se rapproche des 300 m de la tour Eiffel. À ce train, les paysages français vont connaître leur plus importante mutation depuis les grands défrichements du Moyen Âge.

La fiche Bêta ci-dessous montre l'incidence qu'aurait la loi sur la transition énergétique : **près de la moitié des maisons rurales se trouveraient à moins de 3 km d'une grande éolienne.** Nos campagnes ne seraient plus des campagnes, mais des zones semi-industrielles (sans les emplois qui vont normalement avec).

La population agricole continue de se réduire, en raison du regroupement des exploitations. L'avenir de la France rurale dépend donc, pour une part, du tourisme (chambres d'hôtes et gîtes ruraux). Il dépend plus encore du nombre de résidents secondaires ou même principaux (navettes, télé-travail) qui voudront bien s'installer. Les touristes et les résidents potentiels feront leurs choix selon l'attrait que les zones rurales auront ou n'auront pas conservé. La prolifération des grandes éoliennes est donc fortement contre-indiquée.

Quand elles seront hors d'usage, ces éoliennes pourront-elles être supprimées ? Sans doute non, car les garanties règlementaires sont loin de couvrir les frais du démantèlement [9]. Aux États-Unis, 14 000 engins abandonnés achèvent de rouiller, notamment en Californie et à Hawaï.

2/ Les chauves-souris, protégées, ne supportent pas les fortes variations de pression au voisinage des pales d'éoliennes. En Allemagne, leur mortalité de ce fait est évaluée à 250 000 par an.

S'agissant des oiseaux, l'hécatombe causée actuellement dans notre pays par les lignes à haute ou moyenne tension atteint le chiffre effarant, cité par l'ADEME, de 26 millions par an. Or la prolifération des éoliennes sur tout le territoire implique une forte densification du réseau. Le massacre en serait aggravé d'autant.

3/ Le voisinage de grandes éoliennes bouleverse la vie des habitants, et peut détériorer leur santé (bruit, infrasons, vision obsédante). La distance minimale entre les engins et les habitations n'est que de 500 m ; les préfets ont la faculté de la relever cas par cas mais n'en usent pas.

4/ Les habitations voisines des grandes éoliennes sont dépréciées. Il n'est pas aisé de mesurer ce phénomène, car le plus souvent ces maisons ne se vendent pas ; personne n'en veut. Cependant, les rares décisions des tribunaux font apparaître des dépréciations de l'ordre de 40 %.

Certains élus locaux invoquent, en contrepartie, les ressources budgétaires artificiellement procurées à leur commune ou à leur communauté. Elles sont effacées, et au-delà, par la dépréciation des maisons, la réduction de leurs valeurs locatives - bases des impôts locaux - et la perte des potentialités touristiques.

5/ Face à ces considérations, l'argument ressassé de l'emploi que créerait l'éolien ne pèse pas lourd. Les engins sont fabriqués hors de France. Leur mise en place des engins est souvent assurée par des équipes étrangères, sous le régime des travailleurs détachés.

---

[9] La caution règlementaire se borne à 50 000 € par grande éolienne ; or le coût de son enlèvement est évalué au minium à 170 000 € (le gros socle de béton restant enfoui). Un devis a même atteint 413 000 €.

II / Mais alors, que faire ?

a/ Le grand carénage

Nous avons déjà présenté le grand carénage des centrales nucléaires existantes, qui permet de maintenir la production d'un courant :

- exempt de carbone comme l'éolien ;
- mais pilotable, nécessitant beaucoup moins d'investissements nouveaux, et n'imposant pas de nuisances nouvelles aux paysages.

Le répit de vingt à quarante ans que la France peut obtenir grâce au grand carénage devrait permettre d'attendre la mise au point de meilleures formules nucléaires, encore plus sûres, productrices de peu de déchets, et actuellement à l'étude (EPR de format réduit, surgénérateurs).

b/ Le solaire thermique

Il est vraisemblable que, dans quelque temps, la majeure partie des ballons d'eau chaude de la planète fonctionneront au moyen de capteurs solaires. Cette solution permet en effet de conserver la chaleur durant plusieurs jours, alors que l'électricité ne se stocke pas, sauf dans des batteries très coûteuses. Le solaire thermique ne produit pas d'électricité, mais permet d'en économiser. En outre, il a le mérite de fonctionner sans réseau de transport et de distribution.

Sa limite est d'ordre esthétique, surtout dans les centres historiques des villes. Mais il est possible de subventionner la mise en place d'ardoises masquantes.

c/ Autres énergies renouvelables

Le bois et la biomasse industrielle sont les énergies renouvelables les moins chères [10].

D'autres sources ont été négligées. La récupération de la chaleur des égouts permet de chauffer tout un quartier de Nanterre, sans inconvénients visuels.

---

[10] Ademe, *Le coût des énergies renouvelables en France*, 2016.

d/ Et l'éolien ?

Notre note comporte une conclusion logique : à l'instar du Royaume-Uni, de l'Espagne et du Québec, **la France doit cesser toutes ses aides aux implantations éoliennes nouvelles.**

Si elles étaient maintenues, il conviendrait, à tout le moins, d'améliorer le système.

1/ Il faudrait y introduire une véritable concurrence. Un décret récent impose le recours aux appels d'offres pour les groupes de plus de six engins. Mais à l'heure actuelle, la grande majorité des projets se situe en-dessous de cette limite. La faveur ainsi faite aux « petits » projets n'a aucune justification, car ceux-ci sont menés le plus souvent par des filiales d'entreprises importantes. Et elle est contre-productive : les promoteurs préféreront rester en-dessous de sept unités, ce qui conduira à un mitage accru de nos campagnes.

Le recours à l'appel d'offres doit être généralisé. Le concurrent qui proposerait le prix garanti le moins élevé serait déclaré vainqueur.

2/ L'éolien, si on continue de l'aider, doit respecter l'impératif de protection de la santé des habitants. Dans un rapport adopté le 9 mai 2017, l'Académie de Médecine a pointé notamment deux graves défauts.

a/ Le consensus des populations est insuffisant. Compte tenu des inconvénients de l'éolien, il sera toujours difficile à obtenir. Nous suggérons que le rayon d'affichage des enquêtes publiques, égal à seulement 6 km, soit adapté à la hauteur croissante des engins. Il a été fixé à une date où celle-ci n'était couramment que d'une centaine de mètres, pale comprise ; pour des engins de 180 m voire 200 m, il devrait logiquement atteindre 10 km.

b/ Dans un rayon de 1,5 km, les bruits de l'éolien perturbent fréquemment le sommeil [11]. Un récent colloque scientifique [12] a également mis en cause, même à des distances de plusieurs kilomètres, les infrasons et les champs électriques ou électromagnétiques émis par les éoliennes.

Ces constats confirment le caractère inadapté de l'actuelle distance minimale de 500 m entre les habitations et les engins. Les académiciens

---

[11] Académie de Médecine, *Nuisances Sanitaires des Eoliennes terrestres,* rapport du Pr. Tran Ba Huy adopté à la quasi-unanimité le 9 mai 2017, page 10.

[12] Colloque du 16 novembre 2018, organisé par Patrick Dugast sur les *Infrasons émis par les éoliennes,* Paris, centre Sèvres.

préconisent qu'elle soit désormais proportionnelle à la hauteur des éoliennes. Cette proposition rejoint, dans son principe, les législations de la Bavière et de la Pologne, qui fixent cette distance minimale à dix fois la hauteur des engins (donc 2 km, par exemple, pour une hauteur de 200 m).

Les promoteurs éoliens ne manqueront pas d'observer qu'une telle solution réduirait sensiblement leur champ d'action. Mais l'ensemble de nos observations montre qu'un supplément d'éoliennes, dépourvu d'utilité écologique, voire nocif, **ne saurait être considéré comme prioritaire par rapport à la santé publique**.

xxx

La lutte contre la dégradation du climat demeure plus que jamais nécessaire, mais par d'autres moyens que l'éolien : la taxation du carbone dans le cadre d'une politique européenne, l'isolation raisonnée des bâtiments, l'usage des voitures électriques, la promotion des vélomoteurs et scooters électriques (à l'exemple des pays d'Asie, où elle a fortement réduit les nuisances urbaines). Les citadins de la prochaine génération seront peut-être libérés, non seulement des gaz d'échappement, mais aussi de l'essentiel du bruit !

Encore faut-il que les sources de financement privilégiées soient réservées à ces actions, au lieu d'être détournées au profit de l'éolien.

Pièces jointes ci-dessous :

fiches Alpha et Bêta

Fiche Alpha : le surcoût de l'investissement éolien et connexe

Coût de l'investissement éolien et connexe

Il s'agit de remplacer (d'ici à 2035 ?) le tiers de la production des centrales nucléaires, soit 133 TWh en année normale, par de l'éolien et d'autres renouvelables.

Répartition : 2/3 éolien, soit 89 TWh [13], et 1/3 photovoltaïque, soit 44 TWh. Pour simplifier, les autres sources renouvelables sont assimilées au photovoltaïque.

Production éolienne maritime prévisible :
3 000 MW x 8760 heures x 34 % (facteur de charge) = 8,9 millions MWh, arrondis à 9 TWh. Restent 80 TWh ou millions de MWh à fournir par le terrestre.
Coût investissement maritime : 3 000 MW x 4 M € = 12 Mds €

Production d'1 MW terrestre : 1 x 8760 heures x 24 % (facteur de charge) = 2 102 MWh
Puissance à implanter : 80 millions MWh /2102 = 38 000 MW
Coût investissement terrestre correspondant : 38.000 x 1,5 M € = 57 Mds €

Production d'1MW photovoltaïque : 1 x 8760 heures x 12 % (facteur de charge) = 1051 MWh.
Puissance à implanter : 44 millions MWh/1051 = 42 000 MW
Coût correspondant, le coût unitaire de 1 M € étant estimé compte tenu des baisses de prix chinoises : 42 000 x 1 M € = 42 Mds €

Investissement total : 12 + 57 + 42 = **111 Mds €**

Coût du prolongement des centrales nucléaires existantes

Aux États-Unis, le prolongement des centrales de quarante à soixante ans est de pratique courante, et les quatre-vingts ans sont demandés. En France, selon la Cour des Comptes, les dépenses d'EDF permettant le prolongement (maintenance et grand carénage) doivent atteindre, sur la longue durée, 4,8 Mds € par an. Soit, sur la période 2019-2035 (dix-sept ans), **82 Mds €.**
Pour la comparaison avec l'éolien et les autres énergies dites renouvelables, ce montant est à diviser par trois, puisque le remplacement porterait sur le tiers de la capacité nucléaire actuellement en service. Soit **27 Mds €.**
Donc surcoût du programme d'investissements renouvelables par rapport au grand carénage : **111 – 27 = 84 Mds €.** Et même beaucoup plus car :
• il faudrait créer dans toute la France un nouveau réseau à haute et moyenne tension, alors que dans le cas du nucléaire, les lignes de desserte existent déjà ;
• il faudrait indemniser EDF pour la fermeture prématurée de centrales nucléaires encore utilisables ;
• il faudrait financer d'importantes installations de secours (turbines à gaz).

[13] 1 térawatt (TW) égale mille gigawatts (GW), un million de mégawatts (MW) et un milliard de kw.

Fiche Bêta

Les éoliennes vont-elles impacter toute la France ?

Nombre d'éoliennes terrestres à prévoir

D'après la fiche Alpha, il faudrait implanter 38 000 MW d'éolien terrestre. La puissance moyenne des futurs engins peut être estimée à 2,5 MW.
38 000 / 2,5 = 15 200 engins. S'ajoutant aux 8 000 existants, ils donnent un total de 23 200 engins terrestres.
(Si l'on ajoute encore quelque 800 éoliennes maritimes, on aboutit à un nouveau total de 16 000. Ce qui correspond au triplement du parc d'ici à 2030 annoncé par le gouvernement en novembre 2018). Mais en termes de puissance installée, on trouve plutôt une multiplication par trois et demi).

Cercles de vive sensibilité

Les organisateurs des enquêtes publiques tracent autour des éoliennes proposées un « cercle de sensibilité », dont le rayon est de 3 km. Compte tenu de la hauteur croissante des engins, c'est plutôt un cercle de vive sensibilité.

Les éoliennes étant presque toujours groupées, les cercles de 3 km de rayon se chevauchent. Il est proposé de raisonner sur une situation moyenne, celle d'une file de 5 engins espacés de 330 m. Compte tenu du chevauchement, les 5 cercles de nuisances probables ont ensemble une surface d'environ 35 km², soit **7 km² par engin**, en moyenne.

Les professionnels de l'éolien objectent l'existence de divers masques :

- les constructions, mais on se trouve en zone rurale, où elles ont peu d'importance ;
- la végétation, mais elle ne doit pas être prise en compte, car les arbres peuvent faire l'objet de coupes normales, être victimes de tempêtes, périr de maladies, et de toute façon, perdent leurs feuilles à la mauvaise saison ;
- le relief, mais les implantations d'éoliennes tendent à se faire sur des crêtes ; le relief est donc plutôt un facteur aggravant.

Total des cercles de vive sensibilité : 23 200 engins x 7 km² = **162 000 km ²**
À comparer au territoire métropolitain rural : 550 000 – 116 000 = 374 000 km².

<u>Conclusion</u> : en 2035, voire 2030, **près de la moitié des habitations de la France rurale se trouveraient à moins de 3 km d'une grande éolienne.** C'est inacceptable pour un pays qui prétend procurer à ses habitants une qualité de vie élevée, et qui veut continuer d'être la première destination touristique mondiale, en nombre de visiteurs.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique GOURVILLETTE (17)
De : Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>
Date : 02/05/2019 13:14
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je réside dans les Deux-Sèvres , département limitrophe de la Charente Maritime et nous suivons l'évolution du fléau éolien chez notre voisin avec beaucoup d'attention.

Il y a désormais saturation et vous le savez parfaitement.

Les Promoteurs éoliens utilisent savamment l'inertie des gens et surtout le dogme qu'est devenu depuis plusieurs années la transition énergétique.
Certes il faut envisager la fin des énergies fossiles. Mais surtout pas dans la précipitation, mère de l'arbitraire, avec les conséquences extrêmement fâcheuses que l'on perçoit déjà... il y a urgence à cesser le massacre de nos campagnes et surtout le mépris des habitants qui sont le jouet de certains élus qui ne pensent qu'au profit. Mais il ne faut pas le dire, car il n'est pas de bon ton d'aller à l'encontre de la pensée dominante ...
Lutter contre le réchauffement ? sûrement, oui.
Cependant, nous, en France, nous sommes le bon élève de cette lutte. Nous ne produisons que peu de CO2, grâce au nucléaire, n'ayons pas peur des mots ... Nous avons 8.000 éoliennes et produisons 5 % D'électricité à partir de cette (faible) source d'énergie... Avec 20.000 éoliennes, nous ferons 10 % de production éolienne... Mais, grave revers de la médaille, il faudra bien ouvrir des centrales au gaz (et pourquoi pas à charbon ?) pour pallier à l'intermittence de l'éolien ? D'où la production de CO2 à laquelle il faut échapper... On marche sur la tête... et n'entrons pas trop loin dans le débat de la pollution éolienne dont nos 2 départements peuvent parler en connaissance de cause... il est peut-être possible de réduire le nucléaire à 50 % ... et alors ?
En fermant quelques réacteurs "grâce " à l'éolien on n'aura absolument pas réduit ce fameux risque nucléaire...
on ferait mieux d'avouer - mais est-ce politiquement correct ? - que la nouvelle religion de la transition énergétique dessert de nombreux intérêts : le PROFIT, l'IMAGE, l'INDUSTRIE, un certain soutien à la CROISSANCE, la satisfaction des FAUX ÉCOLOGISTES qui sont nombreux.

Donc un NON très fort à ce énième projet éolien qui ne contribuera qu'à détruire notre planète et non à la sauver,

comme faussement affirmé par ceux là même qui y ont intérêt.

Alain NAUDIN, President de FAYE PAYSAGES 79350 FAYE L'ABBESSE.

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN DE GOURVILLETTE
De : "Michel" <michel.carmier@wanadoo.fr>
Date : 03/05/2019 09:12
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "'Corinne Imbert'" <imbert.corinne@wanadoo.fr>

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la remise en cause des conditions du déroulement de l'enquête de Décembre-Janvier, je vous prie de bien vouloir enregistrer l'expression de ma position absolument opposée à l'implantation de ces éoliennes.

EOLIENNES A GOURVILLETTE

IMPACT LOCAL

–
Les éoliennes provoquent une gêne sonore permanente pour le voisinage, occasionnent des stress pour les humains et perturbent le comportement des animaux, avec un impact sur la qualité du lait produit.
Elles induisent une nuisance visuelle due à l'effet stroboscopique ; de plus, elles défigurent les paysages, avec, en particulier, la proximité de l'Eglise de Beauvais sur Matha, classée Monument Historique.
Ce sont aussi des hachoirs à oiseaux, elles feront courir de gros risques létaux aux outardes – canepetières, et elles feront fuir le gibier qu'il soit à poils ou à plumes.
L'implantation des éoliennes ne créera localement que très peu, sinon aucun emploi. A ce niveau, le seul intérêt est une maigre rentrée financière pour la commune et un loyer dérisoire pour le propriétaire du terrain où elles devront être installées, donc : profit pour un, inconvénients pour tous.
Enfin, l'implantation des éoliennes fait chuter la valeur des biens immobiliers, ce qui va encore plus contribuer à accentuer la

désertification de nos campagnes.
Il faut les installer en mer ou en zones industrielles, pas dans les campagnes !

IMPACT GENERAL

–
Le potentiel de l'éolien est faible. L'éolien ne pourra jamais fournir une part substantielle de notre énergie.
L'éolien ne permet par de faire diminuer le recours au nucléaire. Par contre il rend cette énergie plus chère en réduisant le taux d'utilisation des centrales.
La production des éoliennes étant intermittente - la moitié du temps elles ne tournent pas - cette intermittence nécessite la mise en place de réserves fonctionnant aux énergies fossiles, (dans la mesure où l'esprit de la loi sur la Transition Ecologique, vise à diminuer la part de l'énergie nucléaire), laquelle est pourtant beaucoup moins chère que celle issue de l'éolien, pour une capacité infinie.
Donc, indirectement, les éoliennes ne réduisent pas la pollution, bien au contraire.
Enfin, elles ~~ne~~ sont pas fabriquées en France ; aucune retombée économique.

IMPACT ECONOMIQUE ET FINANCIER

–
Aujourd'hui, les prix de revient de l'énergie éolienne (et de l'énergie photovoltaïque) sont nettement plus élevés que ceux de l'électricité d'origine thermique et de l'électricité d'origine nucléaire.
Aucun producteur éolien ne se risquerait dans une telle opération sans une forte incitation tarifaire et une garantie de pérennisation.
C'est l'objet du mécanisme des obligations d'achat dont les coûts sont une composante de la CSPE, taxe prélevée sur les factures de toutes les consommations d'électricité.
Comme toutes les taxes, le prélèvement a des effets économiques

négatifs. Il grève le prix final, diminue le revenu disponible des consommateurs, pénalise la compétitivité.
Ces ''coûts économiques'' sont la contrepartie revendiquée par les écologistes de ''l'avantage environnemental'' procuré à terme par la baisse des émissions de CO2, en omettant de préciser que cet argument n'est valable que par rapport à la production thermique, très faible en FRANCE.
La question est de trouver un bon équilibre entre ces coûts et ces avantages.

Pour déterminer le coût de la production d'électricité d'origine éolienne à partir de la puissance éolienne installée, il faut retenir une hypothèse sur le taux de disponibilité des éoliennes.
Les éoliennes ne peuvent produire de l'électricité que quand le vent est suffisant. De plus, les éoliennes doivent être arrêtées lorsque le vent est trop fort pour éviter d'être endommagées.
Par ailleurs, dans un parc en fort développement, il existe un décalage entre le niveau de production d'électricité et les capacités installées. Dans l'hypothèse où les éoliennes ne peuvent produire de l'électricité, en moyenne, que sur la moitié de l'année. Ce décalage a donc tendance à réduire le taux de disponibilité des éoliennes.

En outre, pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, l'article 10 de la loi du 10 février 2000 a introduit un système de garantie d'achat de l'électricité produite par certains types d'installation avec des tarifs réglementés pour les producteurs d'électricité éolienne qui en font la demande. Ce processus a généré d'énormes surcoûts de l'électricité éolienne
Les tarifs d'achat imposés à EDF (et aux autres entreprises de distribution d'électricité), en matière d'électricité éolienne qui induisent de très nets surcoûts de l'énergie éolienne, ont été redéfinis par un arrêté du 10 juillet 2006.
Les tarifs d'achats associés à la production d'électricité éolienne, provenant du plan de développement de l'éolien, **occasionnent un coût brut de 33,7 milliards d'euros entre 2007 et 2020, soit 2,4**

milliards d'euros par an, en moyenne, sur la période.

Il est bien évident que ce pactole attire la convoitise d'opérateurs peu scrupuleux et dont l'idéal écologique peut être sérieusement mis en doute.

UN PEU DE TECHNIQUE (Il en faut pour les esprits chagrins).

LE FACTEUR DE CHARGE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE .

C'est le rapport entre l'énergie réellement produite et l'énergie qui aurait été produite si le parc éolien avait fonctionné à sa puissance nominale pendant une période donnée.
En FRANCE, le facteur de charge est d'environ 22 % si l'on se réfère à la période 2008-2009.
Donc un parc de 46 GW (scénario Ademe 2030), fonctionnant toute l'année à sa pleine puissance, l'éolien produirait 402 TWh.
Avec un facteur de charge de 22%, **il ne produira réellement que 89 TWh dans l'année, soit 16% de la production 2010, ou 21% de la production en 2030, en tenant compte** d'une meilleure disponibilité de l'éolien du fait **du développement de l'offshore** et d'une baisse de la consommation électrique (550 TWh 2010, 440 TWh en 2030).

Par comparaison, **le facteur de charge des énergies de stock comme le nucléaire ou le thermique (en base) est de l'ordre de 75 à 80%.**

Ainsi **la capacité réelle de production d'un parc éolien est le tiers de celle d'un parc thermique et, surtout, nucléaire** de même puissance.

En conclusion, si je suis farouchement opposé à toute implantation d'éolienne terrestre, que ce soit à GOURVILLETTE, HAIMPS ou ailleurs, ce n'est pas par idéologie, mais simplement pour une question de bon sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

Michel CARMIER
Conseiller Municipal
BEAUVAIS SUR MATHA

Michel CARMIER
33 Rue des 3 Rois
17490 BEAUVAIS SUR MATHA
05 46 26 54 27 06 76 28 11 54
michel.carmier@wanadoo.fr

Garanti sans virus. www.avast.com

Est Charente octobre 2018

Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Aca démie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnait, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénérés dans l'environnement familier, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces élégantes géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire .

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

L'effet stroboscopique

C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leimotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.

Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze)

DR CHRISTIAN MARTIN

27 CHEMIN DE LA BALLADE

79190 MONTALEMBERT

MR LE COMMISAIRE ENQUETEUR

JE SUIS OPPOSE A CE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR UN TERRITOIRE DEJA SATURE DE CES MACHINES AVEC DES CONSEQUENCES PAYSAGERES CATASTROPHIQUES ; SUR LE PLAN VISUEL, ENTRAINANT UNE BAISSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE ENVIRONNANT CHEZ DES POPULATIONS APPAUVRIS, ET UNE DESERTIFICATION QUI NE FERA QUE S'AMPLIFIER.

MEDECIN DANS CETTE CAMPAGNE DURANT QUARANTE ANNEES, J'AI MALHEUREUSEMENT CONSTATE LES NUISANCES SUR LA SANTE DES RIVERAINS DE CES « PARCS EOLIENS » : NUISANCES SONORES, VISUELLES ENTRAINANT UN MAL ETRE NON JUSTIFIABLE VIS A VIS D'UNE ENERGIE RENOUVELABLE MAIS INTERMITTENTE, VERTE QUELQUES HEURES PAR JOUR, INDIRECTEMENT NOIRE LE RESTE DU TEMPS, NOIRE COMME LE CHARBON, LE FUEL ET LE GAZ.

NOTRE ENVIRONNEMENT NORD CHARENTE, SUD DEUX-SEVRES ET SUD VIENNE NE DOIT PLUS ETRE LIVRE AUX INTERETS DE QUELQUES UNS FACE A « DES POPULATIONS QUE L'ON MEPRISE, DONT L'AVIS NE COMPTE PAS ET QUI ONT L'IMPRESSION DE PASSER SOUS UN ROULEAU COMPRESSEUR » CITATION DE XAVIER BERTRAND PRESIDENT DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE.

JE TERMINERAI PAR L'OPINION DE JEAN-PIERRE CHEVENEMENT »LE CONCEPT D'ENERGIES RENOUVELABLES EST LE MANTEAU SOUS LEQUEL SE DISSIMULE L'EOLIEN, PROMUE SANS CESSE PAR UN GROUPE DE PRESSION SURPUISSANT MALGRE LES INCONVENIENTS QUI EN RESULTENT. NON SEULEMENT PARCE QUE L'EOLIEN EST EN TRAIN DE DETRUIRE L'IDENTITE PAYSAGERE DE NOTRE PAYS, QUI ETAIT FAITE D'HARMONIE ET DE MESURE. PLUS GRAVE ENCORE LES CONSEQUENCES INDUITES PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN POUR LES FINANCES PUBLIQUES ET POUR L'ENVIRONNEMENT .....EN RAISON DE L'IRREGULARITE DES ENERGIES INTERMITTENTES, LES EOLIENNES NE SONT UTILISEES QU'A RAISON DE 24% DE L'ANNEE EN MOYENNE. POUR QUE LES CONSOMMATEURS SOIENT CONVENABLEMENT DESSERVIS, IL FAUT DONC FAIRE APPEL AUX SOURCES PILOTABLES MAIS POLLUANTES(CHARBON, LIGNITE, GAZ)..... DU FAIT DE SON MARIAGE FORCE AVEC DES ENERGIES FOSSILES, L'EOLIEN EST UNE FAUSSE ENERGIE RENOUVELABLE, UNE FAUSSE ENERGIE PROPRE ».

MONTALEMBERT LE 30/01/2019

DR CHRISTIAN MARTIN

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique - Gourvillette
De : Emma Fletcher <fletch54@hotmail.co.uk>
Date : 06/05/2019 21:41
Pour : "Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : Alex Wood <woodaalex@hotmail.com>

From: Emma Fletcher
Sent: 04 January 2019 13:18:46
To: Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Subject: Enquête Publique - Gourvillette

Cher M. Commissaire Enqueteur

Je vous écris pour vous informer que je suis fermement opposé au parc éolien proposé pour Gourvillette.

Nous avons acheté notre maison en 2015 en tant que maison de vacances. Nous apprécions beaucoup la belle campagne et la paix et la tranquillité. Tout cela sera gâché si ça continue.

Il y aura trop de parcs éoliens dans la région. Le projet Gourvillette est beaucoup trop proche du village, en particulier de notre maison et d'autres. Le bruit et les lumières clignotantes vont nous affecter négativement.

Non seulement cela affectera notre qualité de vie, mais il y a beaucoup de beaux oiseaux sauvages dans la région dont les habitats seront affectés. L'effet négatif sur les oiseaux migrateurs doit également être évité en arrêtant ce projet avant qu'il ne soit trop tard. La campagne et ses habitants doivent être protégés de l'inondation des éoliennes.

Je vous remercie.

Madame Emma Wood
16 Rue de Bellevue, Gourvillette, 17490

Sujet : [INTERNET] Projet éolienne
De : Dominique LASSAGNE <funny69@orange.fr>
Date : 06/05/2019 23:45
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur .je vous fait part de ce courrier car je suis contre
le projet éolien sur ma commune (gourvillette) je pense que
ses éoliennes serait trop proches des habitations .car je pense
quelles
Produisent des ondes nuisibles pour l homme ,de plus les
éoliennes sont une pollution visuelle .je vous pris d agréer
Monsieur l expression de mes sentiments dist inguées
madame lassagne nathalie
Envoyé depuis l'application webmail Orange

Sujet : [INTERNET] Projet éolien gourvillette
De : Daf p <pichon.daphne@gmail.com>
Date : 07/05/2019 11:28
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Opposant au "Projet éolien de Gourvillette" , habitant en colère !!

A l'attention de monsieur le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

nous sommes opposés au projet Eolien sur la commune de Gourvillette , notre commune, pour plusieurs raisons :

Même si le principe d'utiliser le vent pour produire de l'électricité est une bonne idée, la façon dont se structure et s'impose cette industrie nous déplait.
Nous sommes contre la prolifération de ce type de projet sur notre canton, qui profite en plus à de très grosses firmes, comme Total, Siemens, Areva ou EDF . Ces entreprises se sont emparées de ce business très juteux qui bénéficie d'avantages octroyés par l'Etat. (1,1 milliard d'euros de subventions reçues en 2017,)
A lire, la presse , le chiffre d'affaires de l'éolien, en France, est de plus de 10 milliards d'euros et, en quelques années, plusieurs dizaines d'investisseurs ont fait fortune dans le domaine des énergies renouvelables.

Nous sommes contre la grande proximité avec les habitations; car il y aura trop de nuisances sonores et visuelles. Le projet indique que les éoliennes seront à moins de 700 mètres des maisons. Le danger pour notre santé et celles de nos 3 enfants est donc réel. (Infrasons)
Nous tenons à rappeler que l'OMS fixe à 1 500 mètres la distance éolienne habitation, tout comme l'académie de médecine en France.

Pour conclure, nous sommes opposés à ce projet car il détruit notre habitat et celui d'oiseaux comme l'outarde canetière ou encore la chauve-souris; respectons la zone natura 2000 qui s'étend à proximité de Gourvillettte, respectons la nature !

Nous sommes convaincus que ce projet sera stoppé et que les "habitants de Gourvillette contre" ce projet seront écoutés.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Gourvillette : projet éolien.
De : Laurence Lemouël <lemouel.laurence@gmail.com>
Date : 07/05/2019 08:36
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis Laurence LEMOUËL, j'habite au n° 5 rue du Pont Gérard 17160 Cressé.

Je viens par la présente exprimer mon désaccord pour le projet éolien de Gourvillette mes objections concernent :

- Les nuisances sonores et visuellés, prolifération d'éoliennes dans notre zone d'habitation.
- Les impacts environnementaux sur la faune et surtout les oiseaux dont l'outarde canepetière, les chauves-souris, les oiseaux migrateurs... Nous sommes situés dans un espace Natura 2000, pourquoi un tel projet aux abords d'une zone protégée ???

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant ce projet.

Cordialement,

Laurence LEMOUËL